



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Office fédéral de la police fedpol**

rapport annuel fedpol 2015



# Ensemble face au terrorisme

Drôle d'année que cette année 2015 ... Une situation géopolitique tendue, des populations entières qui basculent dans la précarité et qui se voient forcées à quitter leur pays et le terrorisme qui frappe, encore et encore.

Avec les attentats de Paris, l'année semble se terminer comme elle a commencé. Pourtant, pour fedpol, que de chemin parcouru entre ces deux événements. Le travail intense effectué dans le cadre de la task-force de lutte anti-terroriste TETRA porte ses fruits: plus d'une septantaine de cas sont traités par fedpol et le Service de renseignement de la Confédération (SRC), dont une soixantaine font l'objet d'une instruction au Ministère public de la Confédération (MPC). Et sous l'impulsion de la task-force, les acteurs impliqués dans la lutte anti-terroriste n'ont eu de cesse de renforcer la palette de mesures mises en place pour faire face à la menace.

Le 14 novembre au matin, au lendemain des deuxièmes attentats de Paris, les partenaires de fedpol sont réunis autour

d'une table: le SRC, le MPC, le Corps des gardes-frontière, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), les polices cantonales avec l'Etat-major de conduite Police – tous sont là avec fedpol pour faire le point sur la situation, évaluer la menace pour la Suisse et prendre les premières mesures. C'est cette image que je veux garder de 2015: tous les partenaires, cantons et Confédération, autour d'une table, pour chercher ensemble des solutions, chacun dans son domaine de compétences, mais tous dévoués à un même but, combattre le terrorisme.

Dans notre monde complexe et interconnecté, la coopération et la coordination sont essentielles et fedpol en a fait sa ligne de conduite. Aujourd'hui, une police ne peut pas agir seule; c'est l'action combinée de tous les partenaires en Suisse et à l'étranger qui peut être efficace. Vous le verrez en lisant notre rapport annuel – que ce soit l'arrestation d'un braqueur de bijouterie, la condamnation de trois Irakiens sympathisants djihadistes ou

l'extradition de mafieux présumés vers l'Italie, toutes nos actions s'inscrivent dans un contexte international et reposent sur la coordination et la coopération.

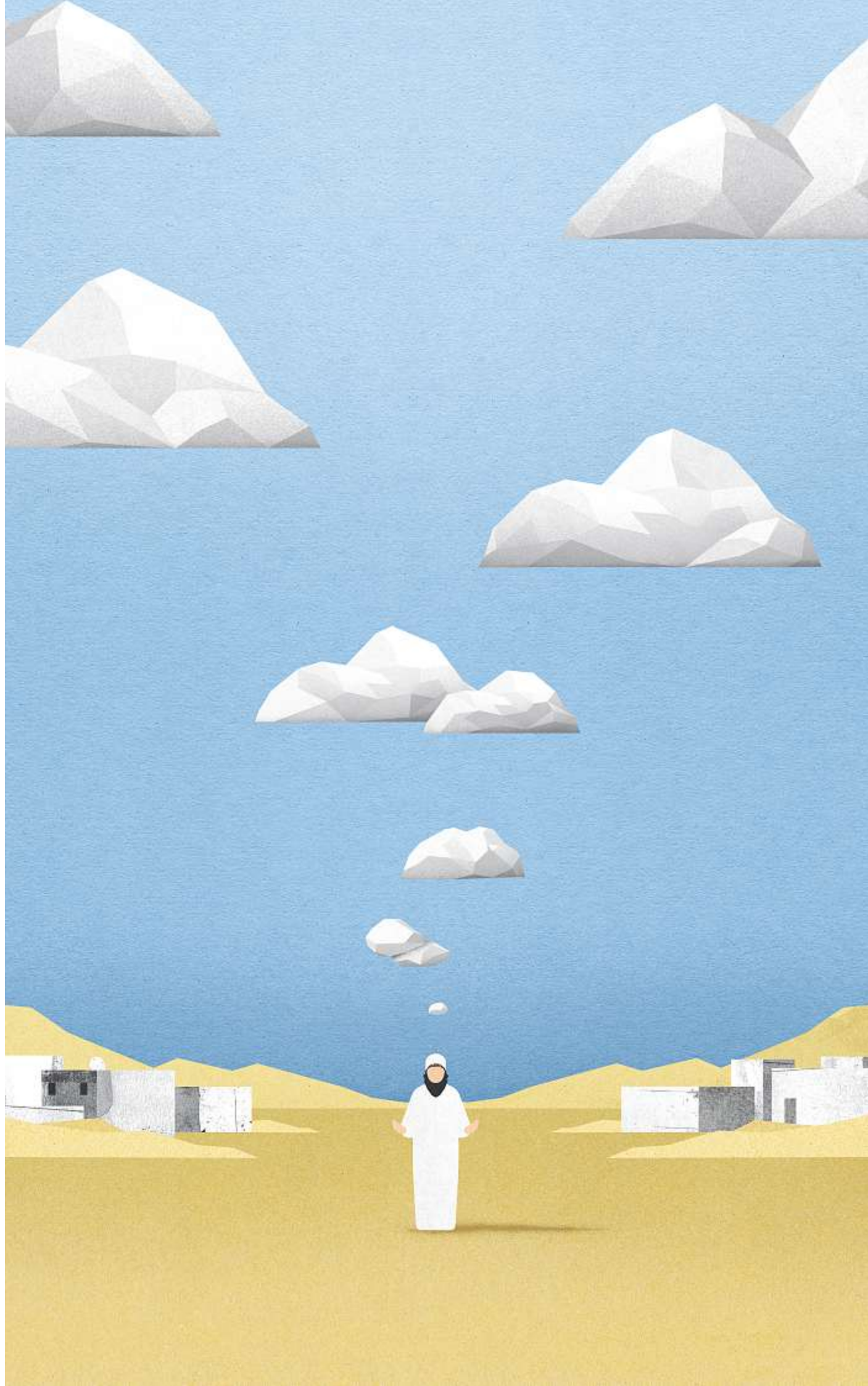
Car le monde bouge, le monde évolue. La criminalité aussi. Face à ce contexte en mouvement, nous nous devons d'avancer et d'anticiper les risques et les défis. La tâche de fedpol est à l'image de notre monde: complexe et interconnectée. Et pour y faire face, il faut que nous fassions preuve de dynamisme, de flexibilité, de compétences. Nous nous y employons, chaque jour, avec force.

Symbole d'un monde qui bouge, notre rapport annuel se présente sous une nouvelle forme. Nous l'avons voulu plus lisible et plus synthétique – avec une carte blanche à un artiste comme fil rouge visuel.

Bonne lecture!

Nicoletta della Valle, directrice









# Sommaire



6

## Carte blanche à ... Aurel Märki

Dans cette année Charlie Hebdo, nous avons voulu donner carte blanche à un dessinateur pour illustrer notre rapport annuel. Le thème s'est imposé comme une évidence: Aurel Märki a eu pour seule consigne de dessiner ... le terrorisme. Il nous livre son regard et ses questionnements, avec force et sensibilité. Des illustrations qui nous interpellent et nous accompagnent tout au long de la lecture.

6

## #jesuischarlie

2015 commence par un hashtag: les autorités de sécurité du pays s'unissent contre le terrorisme.



26

8

## Retour sur une enquête complexe

Du soupçon d'attentats et des milliers d'heures d'enquête pour aboutir à l'inculpation de trois Irakiens.

20

## Des cas complexes et plus de communications

Les communications sur le blanchiment d'argent sont en hausse – preuve que le système fonctionne.

22

## Un patient travail d'enquête contre la corruption

Les défis sont de taille lorsque les enquêtes portent sur des scandales d'une grande complexité.

38

## La marchandise humaine

Pour lutter contre la traite des humains, la coopération policière internationale est primordiale.

40

## Un trafic à plusieurs milliards

Des milliers de réfugiés en position précaire et c'est un marché juteux qui s'ouvre pour des passeurs sans vergogne.



40



46

12

### Ensemble pour la même cause

Lorsque Nicoletta della Valle la directrice de fedpol rencontre Michael Lauber le procureur de la Confédération, on parle coopération et beaux souliers.

16

### Financer la terreur

Lutter contre le terrorisme, c'est aussi lutter contre son financement et la Suisse s'y emploie activement.

18

### Financement de l'organisation terroriste «Etat Islamique»

Une infographie pour comprendre d'où vient et où va l'argent de l'organisation «Etat islamique».

26

### Désorganiser le crime

Traite d'êtres humains, escroquerie ou autre trafic, la lutte contre le crime organisé passe par l'entraide judiciaire.

28

### Désorganiser le crime

En quelques heures, fedpol peut traquer un criminel avec succès, grâce à la coopération policière.

32

### Quand la cybercriminalité se professionnalise

Attaques par courriel ou vols de données, 2015 a été marquée par une professionnalisation des cyberdélits.

42

### Un selfie en toute sécurité avec M. Hollande

Une visite du président Hollande et c'est toute une machinerie qui se met en route pour assurer sa sécurité.

46

### Des explosifs aux mains des terroristes

Des substances à première vue anodines qui peuvent cependant servir à la fabrication d'explosifs ...

48

### fedpol, au cœur de l'action policière suisse

Portrait de fedpol : une police au cœur de la sécurité en Suisse et véritable trait d'union avec l'étranger.

***Une année Charlie** L'année 2015 commence dans la stupeur et avec un hashtag qui se propage en quelques heures sur la Toile pour devenir le symbole de la solidarité et de la liberté d'expression. Paris, Copenhague, Sanaa, Djakarta, Sinaï, Istanbul ... La liste est longue pour une année 2015 marquée par les attentats terroristes.*



# #jesuischarlie

En janvier 2015, à l'heure de Charlie Hebdo, cela fait déjà plusieurs mois que la task-force suisse de lutte anti-terroriste TETRA est en place. Sous la conduite de fedpol, Confédération et cantons y travaillent d'arrache-pied pour coordonner, évaluer et optimiser les mesures nécessaires en Suisse. Adoptée par le Conseil fédéral en 2015, la stratégie de la Suisse pour la lutte contre le terrorisme fixe le cadre directeur de la task-force. Les objectifs sont clairs : empêcher les attentats en Suisse, ne pas exporter de terrorisme et tout mettre en œuvre pour que la Suisse ne serve pas de base arrière pour la logistique ou l'infrastructure terroriste. Deux rapports TETRA seront publiés en 2015 – rapports qui détaillent les activités de la task-force et les mesures prises.

## **Des enquêtes en marche**

Car les résultats sont là : plus d'une septantaine d'affaires sont traitées par fedpol avec le Service de renseignement de la Confédération (SRC), dont plus d'une soixantaine font l'objet d'une instruction pénale sous la conduite du Ministère public de la Confédération (MPC). La collaboration au sein de la task-force a renforcé le travail des enquêteurs en accélérant l'échange d'informations

entre les différents services impliqués et en facilitant la discussion des cas de manière suivie et approfondie. Cet échange est appréciable pour les enquêteurs de fedpol notamment qui doivent faire face à des défis spécifiques liés à la thématique du terrorisme djihadiste (voir en p. 8).

## **Détecter les candidats au djihad**

Ne pas exporter de terrorisme de la Suisse vers d'autres pays signifie tout mettre en œuvre pour entraver les départs à motivation djihadiste vers les zones de conflits. Les autorités de poursuite pénale disposent de toute une série d'outils pour détecter les personnes suspectes. L'important est de faire circuler l'information pour permettre un travail coordonné. Pour cela, de gros efforts de sensibilisation, notamment des corps de police et des gardes-frontières, ont été fournis en 2015. Il s'agissait en particulier d'utiliser des indicateurs et des critères fiables et communs au niveau international pour faciliter la reconnaissance de personnes qui souhaitent rejoindre les rangs des combattants terroristes. Il a fallu également clarifier les procédures à suivre lors de cas en lien présumé avec le terrorisme

pour faire circuler rapidement l'information entre cantons et Confédération. Le nombre croissant de signalements pertinents prouve que ce travail de sensibilisation porte ses fruits.

Les avis de disparition en sont un exemple : la plupart des nouveaux cas de déplacements à motivation djihadiste sont signalés aux policiers suite à un avis de disparition émis par leurs proches. Si cet avis de disparition est traité dans les plus brefs délais et que l'information remonte vers fedpol, les autorités de poursuite pénale compétentes peuvent agir rapidement. Ainsi, au tout début 2016, les parents d'une ressortissante suisse ont signalé la disparition de leur fille vivant à l'étranger à la police cantonale compétente. Selon leurs dires, leur fille aurait quitté son domicile avec son enfant dans le but de rejoindre la Syrie. La police cantonale a immédiatement pris contact avec fedpol, qui a pu mettre en œuvre les mesures nécessaires, en collaboration avec le MPC, le SRC et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Finalement, la ressortissante suisse a pu être stoppée avant son arrivée en Syrie et l'enfant a été confié à son père. La ressortissante suisse





7 janvier 2015, après l'attentat contre la rédaction de Charlie Hebdo. De nombreuses personnes se rassemblent dans le monde entier pour témoigner leur solidarité aux victimes de Paris.

a rejoint notre pays, où elle fait l'objet d'une procédure pénale.

### **Empêcher l'entrée en Suisse**

Ne pas exporter de terrorisme est une chose, mais empêcher d'éventuels terroristes d'entrer en Suisse est aussi important. En 2015, fedpol a émis 17 interdictions d'entrée à l'encontre de voyageurs djihadistes – 30 au total depuis janvier 2012.

### **Une lutte internationale**

En janvier 2015, une autre image forte a marqué les esprits: la marche de solidarité de nombreux hommes et femmes d'Etat venus du monde entier aux côtés d'une foule d'anonymes dans les rues de Paris. Depuis, la lutte anti-terroriste a été à l'agenda international tout au long de l'année 2015 et de nombreuses initiatives visant à améliorer la coopération internationale sont en cours. Le Centre européen de lutte contre le terrorisme et l'unité spéciale chargée du signalement des contenus terroristes et extrémistes violents d'Europol en sont des exemples. fedpol fait partie de ces groupes de travail. Ils sont essentiels, car ils favorisent l'échange d'informations et d'expériences avec nos partenaires

européens. Ils permettent aussi de fixer des axes stratégiques communs pour que tout le monde tire à la même corde. Cette coopération est précieuse pour fedpol car la lutte anti-terroriste n'a de sens qu'en collaboration internationale. Et les efforts internationaux sont nombreux. Financement du terrorisme (voir en p. 16), régulations des armes, gestion des données relatives aux passagers – la liste des sujets où une solution globale est recherchée est longue. fedpol planche sur ces sujets pour veiller à ce que la Suisse contribue de manière efficace à la lutte anti-terroriste.

### **Menace élevée – en Suisse aussi**

Le SRC n'a eu de cesse de le répéter en 2015: le niveau de la menace en Suisse reste élevé et il a même augmenté en novembre – des sources de renseignement indiquant que l'organisation «Etat islamique» aurait envoyé des personnes en Europe pour planifier et commettre des attentats. Cela s'est malheureusement confirmé le 13 novembre avec les nouveaux attentats à Paris (voir encadré) et la longue liste des attentats perpétrés en 2015 est là pour rappeler que ce n'est probablement pas terminé.

### **Un 13 novembre à Berne**

Au soir du 13 novembre, alors que le bilan du nombre de victimes des nouveaux attentats de Paris ne cesse de s'alourdir, fedpol décide d'envoyer deux agents de liaison à Paris et en accord avec les partenaires du groupe de sécurité de la Confédération de convoquer une réunion d'urgence le matin du 14 avec tous les acteurs concernés par la lutte anti-terroriste en Suisse. Aux côtés de fedpol, le MPC, le SRC, le DFAE, le Corps des gardes-frontière et les polices cantonales se retrouvent autour d'une table pour décider des premières mesures et du suivi des enquêtes françaises. Quelques heures plus tard, Mme Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération, s'exprimera devant la presse pour faire part de la position de la Suisse. Les jours qui suivront seront intenses: pour fedpol et ses partenaires, il s'agit d'évaluer la situation en continu afin d'apprécier la pertinence des mesures en place et l'éventuel besoin de les adapter. Il s'agit aussi de vérifier toutes les indications qui lui parviennent en lien avec les attentats de Paris pour détecter des pistes éventuelles pouvant être utiles aux enquêtes menées en France. Ainsi, dans les semaines qui ont suivi les attentats, fedpol a traité près de 290 signalements de personnes ou d'objets, reçu quelque 400 informations qui ont toutes été vérifiées et pris des mesures opérationnelles ou de coordination dans plus d'une centaine de cas.

**Le terrorisme sous enquêtes** *Le 21 mars 2014 à Beringen, dans le canton de Schaffhouse, trois Irakiens se font arrêter par la police à la sortie de leur appartement. Ils seraient soupçonnés de planifier un attentat terroriste. Débute alors une enquête complexe qui aboutira au début 2016 à leur condamnation devant le Tribunal pénal fédéral.*

# Retour sur une enquête complexe



L'histoire commence le 14 mars 2014, lorsque le Service de renseignement de la Confédération (SRC) informe fedpol qu'une certaine personne, domiciliée en Suisse, serait impliquée dans la planification d'un attentat terroriste. Cette personne serait en contact avec un cadre présumé de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) en Syrie. Une rencontre avec un autre protagoniste devrait avoir lieu dans les jours qui suivent afin de préparer l'attentat.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) n'hésite pas. Il ouvre une instruction et c'est tout un dispositif qui se met en route : vérification des données transmises, localisation de la personne suspecte, observation, contrôles téléphoniques. Et très vite, un constat : tout concorde. Ce que les enquêteurs entendent et voient sur le terrain, ce qu'ils trouvent dans leur banque de données et leurs premières analyses confirment les indications transmises par le SRC. Les soupçons convergent vers deux Irakiens et une personne encore

inconnue, les contrôles téléphoniques font supposer des activités suspectes et des liens avec l'organisation EIL. Un des protagonistes se rend en Turquie où, selon le résultat des contrôles téléphoniques mis en place, il devrait recevoir des informations «utiles pour faire le travail». Il rentre en Suisse et se rend plus tard à Beringen pour rencontrer ses deux acolytes. Les enquêteurs hésitent, consultent le MPC. Que faire? Les interpellier au risque d'intervenir trop tôt ou attendre encore, au risque de mettre en péril la sécurité? C'est finalement la sécurité qui fait pencher la balance et les trois individus seront arrêtés – après une semaine d'opérations intenses sur le terrain. Commence alors la véritable enquête – un long et patient travail propre aux enquêtes terroristes.

## **Trouver des sources**

Dans leur immense majorité, les enquêtes dans le domaine du terrorisme ont toujours un lien avec l'étranger – comme beaucoup

d'enquêtes judiciaires aujourd'hui. La différence avec une affaire classique est que la coopération policière avec les pays des commanditaires présumés des actes terroristes n'est possible que de manière très restreinte. Syrie ou Irak, les pays en question sont en zones de non-droits où aucun échange policier fiable n'est praticable. Il est donc très difficile de rassembler des éléments de preuve, de recevoir des indications pertinentes qui peuvent faire avancer l'enquête. Et si des renseignements parviennent aux policiers, ils ne sont pas toujours utilisables en procédure, pour une question de protection des sources. Il faut donc trouver des alternatives.

## **Des volumes de données à éplucher**

Une source précieuse et incontournable aujourd'hui est le matériel informatique des protagonistes : ordinateurs et téléphones portables sont réquisitionnés et épluchés par les spécialistes en informatique forensique de fedpol. Dans l'affaire qui



29 février 2016, l'avocat juste avant le procès au Tribunal pénal fédéral de Bellinzone. Premier jour du procès de quatre membres présumés de l'EI soupçonnés d'avoir voulu commettre un attentat en Suisse.

nous occupe, ce sont plus de deux téraoctets de données qui seront sécurisés... un volume gigantesque qu'il s'agit d'analyser pour en tirer les éléments pertinents.

Essentiels également, les contenus des chats sur les médias sociaux amènent leur lot d'informations. Mais cette masse de données est un véritable défi pour les enquêteurs. Dans cette affaire, les chats traduits et analysés pour la procédure pénale représentaient 30 000 lignes de données. Pour analyser ces données, un véritable travail d'équipe se met en marche. Les analystes opérationnels préparent les données fournies par l'opérateur en un format utilisable pour la suite. Les traducteurs s'attellent ensuite à la transcription des chats de l'arabe en allemand – une tâche difficile car les contenus sont écrits en langue parlée, abrégée et codée, ce qui rend leur interprétation complexe. Enfin, les enquêteurs et analystes opérationnels fouillent les éléments à charge et décharge, recourent aux informations, cherchent les pistes intéressantes.

### Comprendre le contexte

Pour cela, il faut comprendre le contexte, connaître le vocabulaire propre à l'EIL, maîtriser les références «culturelles» et l'histoire de l'organisation. C'est le rôle des analystes stratégiques qui vont travailler sur le contexte pour permettre aux enquê-

teurs de trouver et d'approfondir les bonnes pistes. Ainsi, la chronologie des événements qui ont mené au développement de l'actuelle organisation «Etat islamique» va permettre de retracer le passé des protagonistes et mettre en lumière leur ralliement depuis plusieurs années à l'idéologie djihadiste, grâce à leurs allusions dans des chats qui ont pu être reliées à des événements concrets. De même, le vocabulaire utilisé dans les chats fait référence aux activités de l'EIL. Les analystes se penchent aussi sur les personnes de contact des suspects et essaient de retracer leur parcours.

### Collaboration avec les autorités de poursuite pénale américaines

Très vite dans l'enquête, des liens avec les Etats-Unis vont être démontrés. Une équipe commune d'enquêtes (Joint Investigation Team (JIT)) est formée dans le cadre de l'accord Operative Working Agreement (OWA) avec les Etats-Unis. Cela va donner un coup d'accélérateur à l'enquête. Les procédures peuvent aller plus vite, les enquêteurs du FBI interviennent directement auprès de Facebook pour obtenir les données des chats suspects et ils échangent avec fedpol les informations liées à l'affaire en cours. Cette collaboration est fructueuse pour les deux parties et l'enquête avance plus rapidement.

### Une manche de gagnée contre le terrorisme

En mars 2016, le Tribunal pénal fédéral a condamné deux prévenus à quatre ans et huit mois de prison pour participation à une organisation criminelle et le troisième prévenu à trois ans et six mois de prison pour soutien à une organisation criminelle. Le quatrième prévenu a été acquitté.

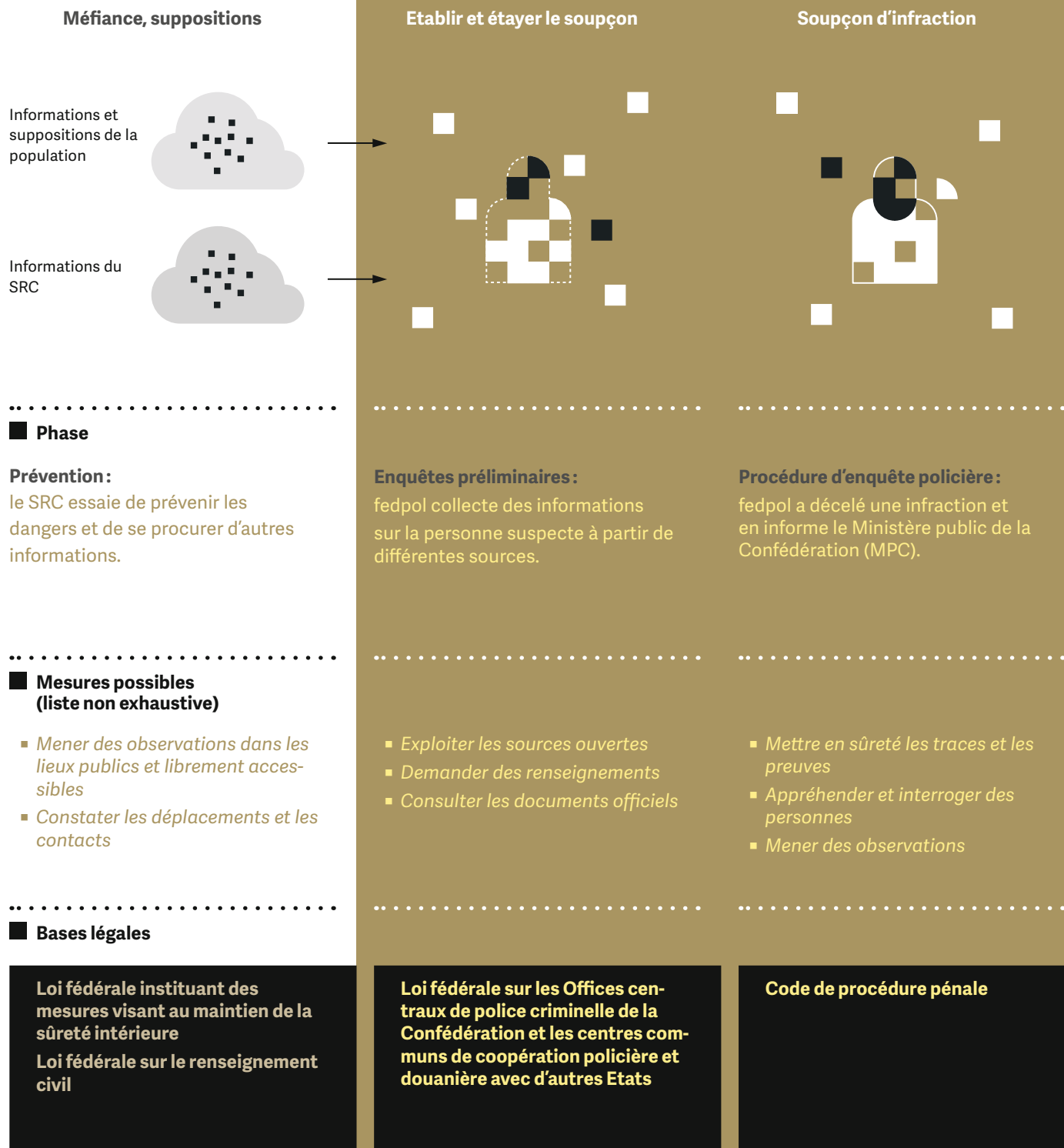
### Garder sa ligne

Et gagner du temps est important. Parce que des gens sont en détention provisoire. Pour l'enquêteur principal, «on n'oublie jamais qu'il y a des gens en détention à cause de soupçons initiaux et que si ces soupçons ne se confirment pas, ils auront été privés de liberté pour rien». Mais dans cette affaire, les éléments à charge s'accumulent et cela permettra de prolonger la détention jusqu'au tribunal. L'enquêteur poursuit: «il ne faut pas se disperser, mais garder en tête l'essentiel. On pourrait élaborer des centaines d'hypothèses et suivre de nombreuses pistes; mais faire beaucoup ne veut pas forcément dire faire mieux. Il faut savoir choisir les bonnes mesures et garder le cap, avec obstination». Et cela paie. Fin 2015, l'acte d'accusation est bouclé – après des milliers d'heures d'enquêtes et d'analyses et des téraoctets de données décortiquées. L'enquête aura permis à la procureure d'inculper une quatrième personne et de retenir notamment la participation ou le soutien à une organisation criminelle ainsi que des activités de passeurs. Pour l'enquêteur principal, «la mission est accomplie. Le but principal de chaque enquête est la recherche de la vérité en ayant toujours à l'esprit le travail à charge et à décharge. Finalement, le verdict final est secondaire, même s'il est une sorte de reconnaissance du travail accompli.»



# Poursuite pénale

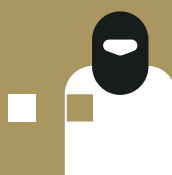
Le travail des autorités de poursuite pénale se déroule dans un cadre légal étroit. Plus le soupçon est grave, plus les mesures de contrainte appliquées peuvent être sévères. Le graphique présente une vue d'ensemble schématisée des différentes phases de la poursuite pénale.



## Soupçon suffisant



## Soupçon grave



## Procès



### Procédure d'instruction:

le MPC ouvre la procédure et dépose un acte d'accusation, fedpol poursuit les enquêtes sur instruction du MPC.

Les enquêteurs ont réussi à réunir des preuves à la charge du prévenu.

### Procès au tribunal:

le tribunal statue sur le prévenu en se fondant sur les preuves administrées. Le MPC soutient l'accusation.

- *Perquisitions*
- *Mise sous séquestre des preuves*
- *Recherches*
- *Investigation secrète*

- *Détention provisoire*
- *Ecoutes téléphoniques*
- *Blocage de documents*
- *Obligation de communiquer*

«Pour une bonne collaboration, il faut la conviction que nous nous engageons pour les mêmes choses, chacun dans sa fonction et l'un complémentaire de l'autre.»

Michael Lauber

*Toute l'année, ils travaillent ensemble. fedpol et MPC, policiers et procureurs – un duo qui doit fonctionner pour faire avancer les enquêtes fédérales sur la grande criminalité. Rencontre avec leurs directeurs respectifs – le temps d'une interview croisée.*

# Ensemble pour la même cause



## **Commençons par un petit retour sur l'année en revue. Qu'est-ce qui vous a marqué en 2015?**

**Nicoletta della Valle, directrice de fedpol**

2015 a été ma première année entière passée à fedpol. Nous avons réfléchi à notre organisation. Où pouvons-nous nous améliorer? Comment optimiser nos ressources pour faire face aux défis futurs? 2015 a aussi été marquée par le terrorisme, de Charlie Hebdo au Bataclan, en passant par Tunis ou Copenhague. Pas seulement dans le cadre des procédures où nous enquêtons pour le MPC, mais aussi au niveau de la collaboration avec nos partenaires suisses et étrangers. Le travail dans la task-force TETRA a été intense et fructueux. Et 2015 nous a montré que rien n'est possible sans la coopération.

**Michael Lauber, procureur de la Confédération**

2015 a été une année importante sur le plan interne avec des décisions essentielles relatives à la structure de notre organisation pour mieux faire face aux

défis futurs ainsi que nombre de décisions liées au personnel. Ce fut également l'année de grandes affaires, je pense à Petrobas, au football, au vol de données chez HSBC, mais aussi aux nombreuses procédures liées au terrorisme djihadiste.

## **Avec les nombreux attentats qui ont frappé l'Europe, est-ce que 2015 a marqué un tournant pour vous dans la lutte anti-terroriste?**

**M. Lauber:** Les attentats qui ont frappé 2015 nous le rappellent: la menace est bien réelle et la Suisse peut être touchée. Mais pour moi, 2015 n'est pas un tournant; le tournant a été clairement le 11 septembre 2001.

**N. della Valle:** C'est vrai. Je me rappelle très bien du 11 septembre, les images nous ont transpercés ... Mais peut-être que la différence avec 2015 c'est que le 11 septembre nous paraissait encore loin et que les terroristes venaient d'ailleurs, alors qu'aujourd'hui, les attentats sont tout proches et les terroristes potentiels sont aussi parmi nous.

## **Le contexte actuel n'est plus celui d'hier. Est-ce que la poursuite pénale a changé au fil des années?**

**M. Lauber:** Je ne crois pas que la poursuite pénale ait tellement changé au cours des années, mais les attentes de la société envers la poursuite pénale, elles, ont changé. Aujourd'hui, on attend parfois de la poursuite pénale qu'elle agisse pour répondre à des problèmes de société – hors du cadre pénal au sens strict. Or ce n'est pas son rôle et il s'agit de favoriser constamment la communication afin de ne pas générer de fausses attentes quant à notre rôle et nos missions.

**N. della Valle:** On attend parfois de la poursuite pénale qu'elle réponde à toutes les interrogations. Regardez le terrorisme: le phénomène de radicalisation dépasse largement le champ d'action des policiers, c'est un problème de société et la réponse à ce problème appartient à la société toute entière et pas seulement à la poursuite pénale.

**M. Lauber:** J'ajouterais qu'il y a également des évolutions positives. Prenez la coopé-





ration avec nos partenaires: elle s'est intensifiée et s'est grandement améliorée. Que ce soit avec fedpol, mais aussi

avec le SRC, la FINMA, les cantons, et avec les partenaires internationaux. C'est pour moi une grande priorité parce que nous ne pouvons combattre la criminalité aujourd'hui qu'en collaborant les uns avec les autres. Les échanges au niveau international sont essentiels. Citons toutes les affaires de blanchiment d'argent d'une certaine importance comme Petrobas, par exemple; elles ont des liens avec l'étranger et nous avons besoin d'une collaboration efficace au niveau opérationnel et stratégique. Prenez les accords que nous avons conclus notamment dans l'enquête sur le terrorisme à l'encontre de quatre citoyens irakiens. Nous devons penser à trouver ce genre d'accords également dans les affaires de criminalité économique.

**N. della Valle:** Sans coordination nationale et internationale, nous ne pourrions pas accomplir notre travail et fedpol s'y engage activement. Cela passe aussi par nos attachés de police, comme dans l'affaire Petrobas où notre attaché de police est activement engagé sur place au Brésil. J'aimerais évoquer un autre aspect qui a profondément

changé le travail du policier. Toutes les affaires aujourd'hui ont un lien avec les nouvelles technologies de communication – que ce soit avec Internet et les médias sociaux ou du côté informatique forensique avec les appareils mobiles ou les ordinateurs. C'est un défi car tous les policiers ont besoin de connaissances de base dans ce domaine et il faut en plus de véritables spécialistes avec des connaissances très pointues.

**M. Lauber:** Effectivement, et dans ce domaine, tout va très vite, la transmission d'informations via les réseaux sociaux permet un échange inédit à ce jour. C'est pourquoi la révision de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est importante pour nous donner plus de moyens dans un cadre légal bien précis.

**fedpol et le MPC travaillent ensemble, fedpol enquête pour le MPC, le MPC dirige les procédures. Qu'est-ce que cela signifie dans votre collaboration?**

**M. Lauber:** Pour une bonne collaboration, il faut la conviction que nous nous engageons pour les mêmes choses, chacun dans sa fonction et l'un complémentaire de l'autre. Et qu'il faut les deux partenaires pour avancer. Si nous sommes convaincus de cette complémentarité et de cette nécessité de travailler ensemble, alors nous avons déjà une très bonne base pour

une collaboration fructueuse. Nicoletta della Valle et moi-même en sommes convaincus. Concrètement, dans le cadre de nos instructions, l'écoute et le

respect des policiers s'avèrent essentiels; c'est un engagement qui me tient à cœur.

**N. della Valle:** J'aime bien utiliser une comparaison avec l'hôpital. Médecins et personnel soignant travaillent main dans la main, chacun dans sa fonction, l'un n'étant rien sans l'autre. Ils sont complémentaires et indispensables. Notre collaboration peut fonctionner si chacun est conscient de son rôle, le policier comme le procureur, et si chacun respecte le travail et les compétences de l'autre. Il ne s'agit pas de pouvoir ou de prés carrés, mais de nous engager ensemble pour la même cause. Et cela commence par nous deux. Nous travaillons en bonne intelligence et cela fonctionne bien. Cela ne signifie pas que nous sommes toujours du même avis, mais nous nous respectons et avançons ensemble.

**Pour finir, le MPC en deux mots?**

**N. della Valle:** Facile: beaux souliers! Non, je plaisante ... Intelligent et persévérant.

**Et fedpol?**

**M. Lauber:** Moderne et complexe!

**Qu'est-ce qui vous intrigue le plus chez l'autre?**

**N. della Valle**

Il reste toujours aimable et semble ne jamais s'énerver. Ça me trouble parfois et je me demande: mais comment fait-il?

**M. Lauber**

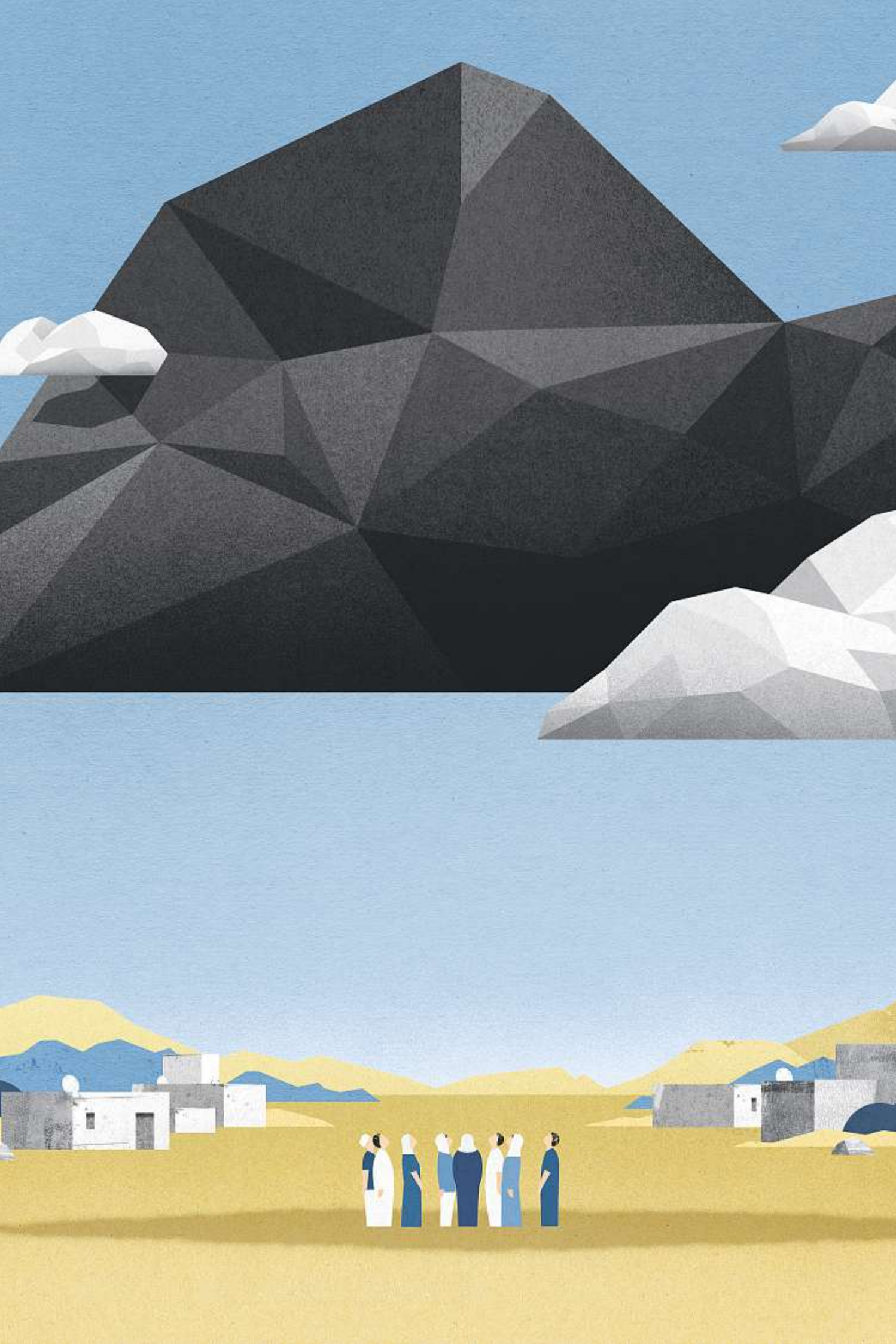
Son énergie!

«Sans la coopération internationale, nous ne pourrions pas accomplir notre travail.»

Nicoletta della Valle









**Financement du terrorisme** *Les attentats de Paris ont démontré qu'on pouvait commettre des atrocités sans disposer de moyens financiers substantiels. Mais d'où proviennent les ressources des terroristes? Et comment peut-on empêcher que ces fonds servent à la préparation et à l'exécution d'attentats?*

# Financer la terreur

L'organisation terroriste «Etat islamique» (EI) semble se financer principalement par extorsion de fonds (soi-disant «impôts») et autres formes de racket sur le territoire qu'elle occupe. Les sources de financement de l'étranger (voir en p. 18) semblent jouer un rôle plus marginal. Les fonds récoltés servent à développer l'organisation, à administrer le territoire qu'elle occupe et à rémunérer les combattants.

La Suisse pourrait être prise pour cible d'un attentat ou servir de base arrière pour la planification et l'exécution d'un attentat. Le Groupe de coordination interdépartemental sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF), dont fedpol est membre, qualifie de plutôt faible le risque que des organisations criminelles ou terroristes ciblent la Suisse pour leurs méfaits. Il n'en demeure pas moins que la lutte contre le financement du terrorisme

est un enjeu de plus en plus important tant à l'échelon national qu'international.

## **Multiplication des communications ayant trait au financement du terrorisme**

La Suisse est menacée à deux titres par le financement du terrorisme. D'une part, des résidents peuvent y réunir des fonds. D'autre part, certains individus peuvent tirer profit du secteur financier pour rassembler des valeurs patrimoniales provenant de sources étrangères et les transférer à l'étranger à des fins terroristes. Les banques, les prestataires de services de transfert de fonds et de valeurs et les instituts de crédit sont les cibles premières de ces actions.

A fedpol, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) a reçu en 2015 38 communications ayant trait au financement du terrorisme, contre neuf en 2014. Cette forte

augmentation est principalement due aux articles parus dans les médias et à une sensibilité accrue à cette problématique. Les montants sur lesquels portent ces communications (32 millions de francs) sont aussi plus élevés que précédemment.

Le bureau traite les communications ayant trait au financement du terrorisme en priorité, les analyse et les transmet aux services nationaux et internationaux compétents lorsque les soupçons s'avèrent suffisants. Ces communications peuvent jouer un rôle majeur dans les enquêtes et les procédures pénales à l'étranger.

Le cas décrit ci-après montre à quel point il est important de réagir rapidement et de s'investir dans la coopération internationale. Un père soucieux de la disparition de son fils mineur et de ses comportements étranges s'adresse à la banque de ce dernier pour obtenir des informations sur ses dépenses. La banque s'exécute et

## Communications établies en lien avec le financement du terrorisme

constate un lien avec des activités djihadistes. Elle fait une communication au MROS, qui transmet les informations relatives aux retraits effectués à des automates étrangers aux Etats par lesquels le candidat potentiel au djihad a transité. Le jeune homme a ainsi pu être arrêté trois jours après sa disparition et 24 heures après la réception de la communication par fedpol.

### **Coopération pour mieux lutter contre le financement du terrorisme**

Le premier rapport national sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse, élaboré en collaboration avec fedpol, est paru en 2015. Fournissant une évaluation globale, il montre que la Suisse n'est pas épargnée par la criminalité financière et qu'elle n'échappe pas au blanchiment du produit d'actes criminels commis majoritairement à l'étranger.

Le financement du terrorisme fait l'objet de débats intenses à l'échelon européen, où l'on aspire à une coopération nationale et internationale renforcée et à une pratique plus systématique du blocage et du gel des valeurs patrimoniales liées au terrorisme. Les discussions portent en outre sur un contrôle plus drastique des instruments de transfert anonymes, sur un accès facilité des cellules de renseignements financiers (telles que le MROS) aux banques de données centrales et sur l'endigement du trafic de biens culturels.

La Suisse, qui a tout à gagner de l'adoption de mesures efficaces et applicables contre le financement du terrorisme, est favorable à ces discussions, qu'elle soutient par une participation régulière aux groupes de travail européens et internationaux.

millions de francs  
tel est le montant  
total des cas  
signalés

# Financement de l'organisation terroriste «Etat islamique»

L'organisation terroriste «Etat islamique» (EI) contrôle un territoire à la manière d'un Etat et la question du financement revêt pour elle une importance encore plus grande que pour les groupes terroristes traditionnels. On ignore encore beaucoup de choses sur le financement de l'EI. Cette infographie repose ainsi sur des hypothèses.



5

1

CHYPRE

TURQUIE

LIBAN

SYRIE

## 5 Soutien des combattants terroristes étrangers

Les combattants terroristes étrangers soutiennent l'organisation de leur personne, mais également en finançant eux-mêmes leur voyage, voire leur équipement.

## Où va l'argent?

L'essentiel des fonds sert à développer l'appareil administratif de l'organisation, à couvrir les dépenses occasionnées sur le territoire et à rémunérer ses combattants. Il est probable qu'une partie de ces ressources serve à financer les attentats terroristes, même si les personnes qui passent à l'action trouvent pour l'essentiel elles-mêmes les moyens nécessaires à leurs crimes.

JORDANIE

ARABIE SAOUDITE

ISRAËL



## Sources de financement

### 1 Extorsion sur le territoire

L'«EI» pratique un racket organisé (une soi-disant imposition) sur le territoire qu'il occupe et administre à la manière d'un Etat. Il se procure des fonds par le biais de cambriolages de banques, de brigandages et d'expropriations. Il tire ses revenus de l'agriculture, du contrôle et du commerce de matières premières et du pillage et de la vente de biens culturels.



2

### 2 Enlèvements

Au cours des dernières années, l'«EI» a enlevé des centaines d'individus vivant essentiellement sur le territoire qu'il occupe en Irak et en Syrie. Les enlèvements lui permettent de se financer en demandant des rançons, mais aussi d'exercer une forme de propagande lorsqu'il exécute les otages.

### 3 Dons

Les dons représentent la portion congrue des recettes de l'organisation, mais il arrive qu'elle puisse profiter de la générosité de riches mécènes privés du monde arabe. La levée de fonds par l'intermédiaire d'organisations à but non lucratif semble gagner en importance.

1



IRAK

### 4 Financement participatif

Au même titre que les dons, la levée de fonds par l'intermédiaire des réseaux sociaux (Twitter ou réseaux propres à l'organisation) connaît un fort développement.

3



IRAN

4



**Blanchiment d'argent** *Le nombre de communications de soupçons en rapport avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme augmente. Cette évolution est le reflet du durcissement de la législation, de l'amélioration des systèmes d'information et de la sensibilisation des banques. L'échange d'informations avec les organisations partenaires à l'étranger s'intensifie.*

# Des cas complexes et plus de communications

A Fedpol, le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) a enregistré en 2015 2367 communications ayant trait au blanchiment, soit 35 % de plus qu'en 2014. Le traitement de l'affaire Petrobras ainsi que de trois autres cas complexes expliquent en partie cette augmentation, qui est aussi liée aux efforts de sensibilisation dont ont fait l'objet les intermédiaires financiers. Le MROS est l'entité centralisée qui enregistre les communications de soupçons ayant trait au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Il assume une fonction d'interface et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. Il doit également sensibiliser les intermédiaires financiers aux problématiques du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. En 2015, plus de 90 % des communications reçues émanaient des banques.

Les montants communiqués ont augmenté de 44,5 %, passant à 4,8 milliards de francs. Sur les communications reçues, la corruption a été en 2015 le motif le plus

fréquent de blanchiment d'argent, ce qui marque un tournant par rapport aux années précédentes, au cours desquelles l'escroquerie était l'infraction préalable la plus représentée. En 2014 déjà, les cas de corruption avaient été multipliés par deux. Les communications portant sur des escroqueries au phishing ont également doublé : 142 communications ont été comptabilisées, soit 38 de plus qu'en 2014 (104).

## **Passeurs d'argent («money mules»)**

Le «phishing» ou hameçonnage désigne l'ensemble des tentatives d'obtention de données d'utilisateurs par le biais de faux sites Internet, de courriels ou de textos, dans le but d'usurper leur identité et de piller leurs comptes. Les escrocs ont notamment recours à des passeurs d'argent pour blanchir les fonds ainsi obtenus.

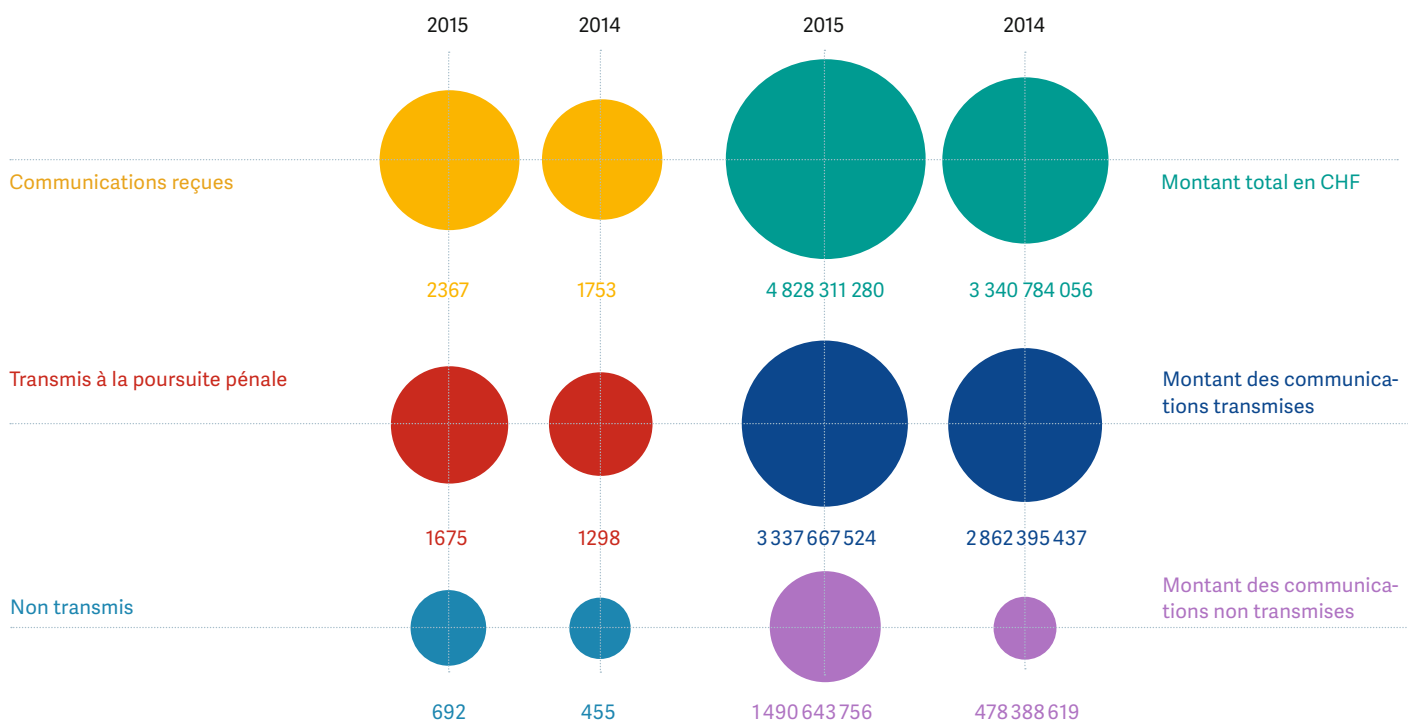
Un agent financier (le passeur d'argent) reçoit une somme qui se chiffre ordinairement en milliers de francs sur son compte. Un tiers l'a généralement contacté en amont ou il a répondu à une petite annonce et s'est déclaré prêt à mettre son compte à disposi-

tion pour des transactions. L'agent financier est invité à prélever la somme en liquide et prié de la faire parvenir à un inconnu à l'étranger par la poste ou par le biais d'une agence de transfert de fonds. Il touche pour ce faire une commission et est autorisé à garder le solde éventuel. La somme qui a transité par son compte peut par exemple provenir d'un compte piraté. Son intervention est constitutive de blanchiment d'argent si l'on peut prouver qu'il était au courant de la nature des faits. Les passeurs sont souvent des personnes en grandes difficultés financières et leur degré de connaissance de l'affaire est en général difficile à démontrer.

## **Coopération internationale renforcée**

Le MROS et les services partenaires échangent des informations ayant trait au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Le nombre de personnes et d'entreprises sur lesquelles les partenaires étrangers ont voulu obtenir des renseignements a fortement augmenté en 2015, en conséquence notamment des imbrications croissantes de la finance internationale.

# Nombre de communications



Le MROS a enregistré 2367 communications se rapportant au blanchiment d'argent en 2015 (+35%).

Les montants communiqués ont crû de 44,5%, dépassant les 4,8 milliards de francs (contre 3,3 milliards en 2014).

En 2015, le MROS a envoyé 579 demandes concernant 2144 personnes et entreprises étrangères à 95 services partenaires, comme il est autorisée à le faire lorsqu'il reçoit des communications de soupçons impliquant des acteurs étrangers, ce qui est le cas de l'essentiel d'entre elles. Ces renseignements jouent un rôle prépondérant dans l'analyse des communications.

## Durcissement des règles suisses

La loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière, révisée en 2012, étend la compétence du MROS à de nouvelles infractions préalables au blanchiment d'argent à partir de 2016. Elle soumet les négociants à des obligations de diligence lorsqu'ils reçoivent plus de 100 000 francs en espèces. S'il y a des indices que les valeurs patrimoniales proviennent d'un crime ou d'une escroquerie fiscale, les négociants doivent clarifier l'arrière-plan de l'opération et informer le MROS.

L'escroquerie fiscale constitue désormais une infraction préalable au blanchiment d'argent lorsque les impôts soustraits par période fiscale se montent à plus de 300 000 francs. De plus, la notion de «personnes politiquement exposées» s'applique désormais aussi bien aux personnes qui sont chargées de fonctions publiques dirigeantes à l'étranger qu'à celles qui le sont en Suisse.

En adoptant ces modifications, le Conseil fédéral et le Parlement ont voulu adapter les règles suisses en matière de blanchiment d'argent aux normes internationales en vigueur. Le «Groupe d'action financière» (GAFI), un groupe d'experts anti-blanchiment institué par le G7 en 1990, avait préconisé des mesures en ce sens. Le GAFI fixe des normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et évalue leur mise en œuvre par les Etats membres. Une évaluation aura lieu en Suisse en 2016. fedpol s'y est préparé en 2015, le MROS ayant un rôle-clé à jouer.

## Un cas typique de blanchiment d'argent

Un client appelle sa banque parce qu'il a commandé des billets d'avion par sms pour une valeur de 2000 francs et reçu des billets falsifiés. La banque analyse les relations d'affaires de la société qui a émis les billets falsifiés ainsi que celles de l'agence de voyage impliquée. Elle communique le cas au MROS, qui analyse le cas et découvre qu'un des mandataires était déjà connu des autorités de poursuite pénale. Le MROS met en évidence des liens avec une autre banque qui, à la demande du MROS, signale d'autres relations d'affaires. Les cocontractants de ces comptes étaient pour la plupart des agences de voyage avec des filiales dans des pays voisins. Tous les comptes annoncés servaient uniquement au transfert d'argent vers d'autres pays afin de le blanchir. Face au fort soupçon d'origine frauduleuse de l'argent impliqué, le MROS a transmis l'information aux autorités de poursuite pénale compétentes.



**Corruption** La Suisse participe activement à la lutte contre la corruption et la criminalité économique. Les défis sont de taille lorsque les enquêtes portent sur des scandales d'une grande complexité tels que ceux qui entachent le groupe pétrolier brésilien Petrobras ou l'ancien ministre grec de la défense.

# Un patient travail d'enquête contre la corruption



11 avril 2012, Akis Tsochatzopoulos accompagné par un policier cagoulé après son arrestation. Depuis cinq ans, l'ancien ministre grec de la défense est au centre de diverses procédures pénales pour corruption et blanchiment d'argent, aussi en Suisse.

La Suisse s'investit dans la lutte contre la corruption. Elle a signé des accords internationaux avec les Nations unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le but de protéger sa place financière. La réalisation de cet objectif passe par un renforcement de la poursuite des cas de corruption et de la protection des témoins et des indicateurs.

Le sujet de la corruption était omniprésent dans les médias et dans le débat public en 2015. La médiatisation de cas de grande ampleur explique en partie pourquoi la corruption est devenue en 2015 l'infraction préalable n° 1 dans les communications faites à fedpol en matière de blanchiment d'argent, supplantant l'escroquerie (voir en p 20).

### **Un cas complexe de corruption autour de l'ancien ministre grec de la défense**

L'exemple ci-après donne un aperçu des défis auxquels fedpol est confronté face aux grands scandales de corruption internationaux. En 2015, fedpol a participé intensément aux recherches effectuées par la Grèce pour retrouver les fonds issus de la corruption et d'autres activités criminelles placés sur des comptes suisses et a enquêté pour le Ministère public de la Confédération (MPC). Depuis plus de cinq ans, les autorités de poursuite pénale grecques mènent une procédure contre l'ancien ministre grec de la défense et d'autres représentants des milieux politiques et de l'armée. Ces individus sont soupçonnés de corruption, d'abus de confiance, d'abus d'autorité, de faux dans les titres et de blanchiment d'argent dans le cadre de l'attribution de contrats d'armement de plusieurs milliards de dollars à des consortiums internationaux par le ministère grec de la défense.

En 2015, les enquêtes de fedpol se sont concentrées sur la procédure menée par le MPC contre un conseiller à la clientèle d'une banque sise en Suisse. Celui-ci gérait

des comptes par lesquels ont pu transiter des fonds issus de la corruption d'un montant de plusieurs millions de francs. Il est soupçonné d'avoir été impliqué en toute connaissance de cause dans des transactions ayant pour objet le versement de fonds issus de la corruption à des fonctionnaires grecs et l'acceptation de fonds de ce type.

### **Etat de fait subjectif difficile à prouver**

Le scandale de corruption autour de l'ancien ministre grec de la défense est emblématique de la difficile mission qui incombe aux enquêteurs. Pour prouver qu'une personne s'est rendue coupable de blanchiment d'argent, il faut démontrer qu'elle remplit à la fois l'état de fait objectif et subjectif. L'«état de fait objectif» recouvre des actes. Les valeurs patrimoniales doivent provenir d'un crime et les actes commis doivent être de nature à compliquer voire à contrecarrer les enquêtes sur l'origine des fonds et à empêcher qu'on les retrouve et qu'on puisse les confisquer.

L'«état de fait subjectif» consiste en des intentions, qu'il est beaucoup plus difficile de prouver. D'une part, l'auteur doit savoir ou présumer qu'il s'agit de valeurs patrimoniales provenant d'un crime. D'autre part, il doit contrecarrer intentionnellement l'enquête sur l'origine des fonds ou vouloir empêcher qu'on les retrouve et qu'on les confisque.

Alors que les enquêtes permettent généralement de prouver l'état de fait objectif, il faut démontrer, dans le cas concret de l'employé de banque suisse, qu'il savait ou pouvait présumer que les valeurs patrimoniales qu'il gérait provenaient d'un crime et qu'il voulait empêcher les autorités de poursuite pénale d'y accéder.

Les enquêtes visent à rassembler un maximum d'informations à partir de lettres et de courriels, de notes et de procès-verbaux, à en déduire la volonté de l'auteur et à prouver l'intention derrière ses actes. Lorsque l'employé de banque transfère les

### **Nouvelle plate-forme anti-corruption**

Les autorités de poursuite pénale fédérales ont lancé en 2015 une plate-forme web (<https://fedpol.integrityplatform.org/>) permettant aux personnes disposant d'informations sur de probables actes de corruption de faire une communication à la police. L'anonymat y est garanti, si bien que les personnes qui ont des informations de première main à partager ne craignent pas les représailles, notamment de leur employeur. Les autorités de poursuite pénale espèrent que cet outil leur ouvrira de nouvelles perspectives d'enquête sur des cas nationaux et internationaux de corruption. fedpol exploite la plate-forme sur mandat du MPC.

fonds à des tiers, il commet un acte objectif de blanchiment d'argent. S'il sait en outre que les fonds sont d'origine criminelle ou si l'on peut prouver qu'il devait le savoir, il remplit également l'«état de fait subjectif».

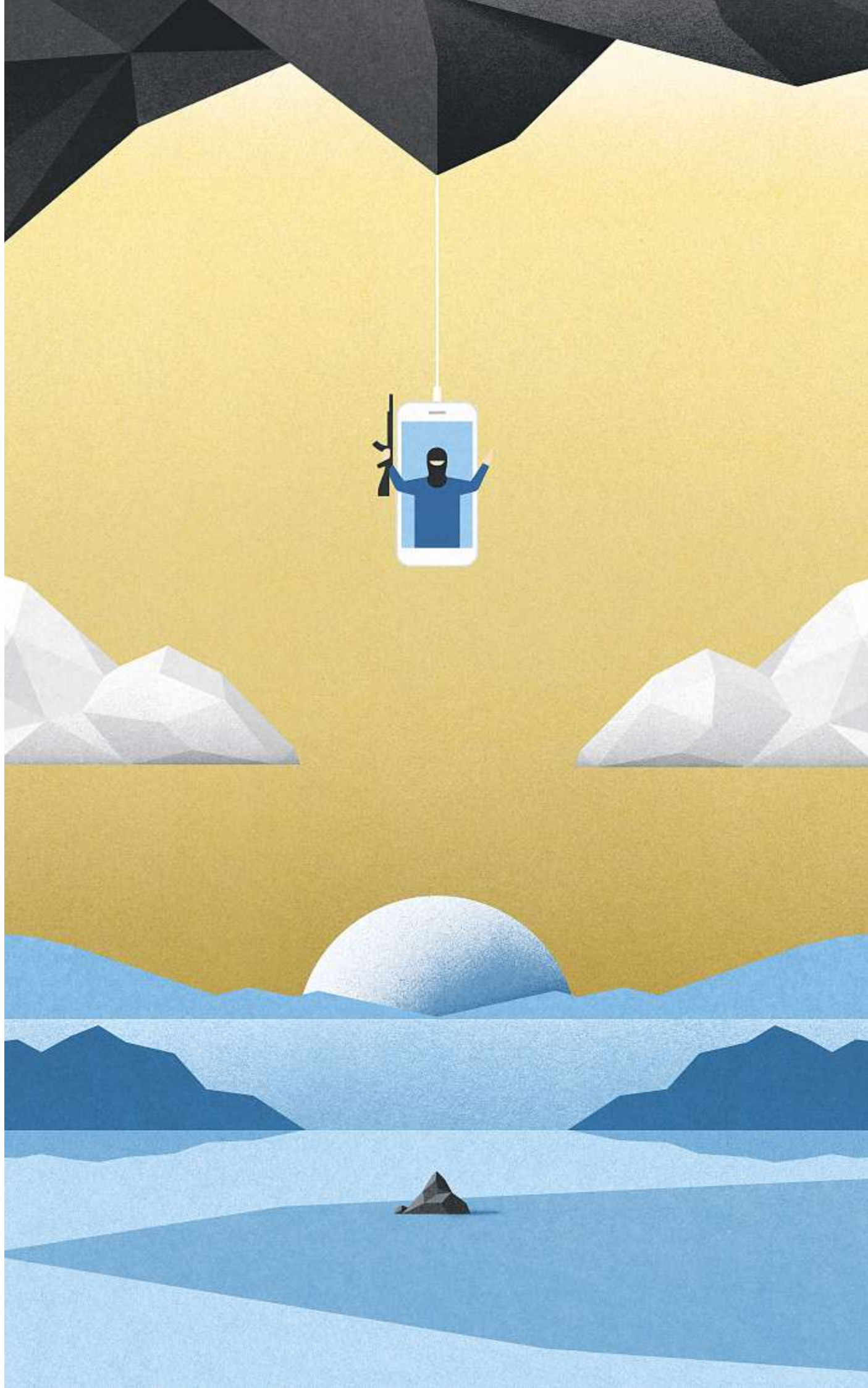
### **Pléthore d'informations et problèmes de compréhension**

Dans cette affaire, fedpol a procédé à moult auditions, demandé l'édition de comptes bancaires et examiné les flux financiers qui en émanaient. Il a analysé des dossiers et des données électroniques, obtenus par le biais de demandes d'entraide judiciaire, de saisies, d'éditions bancaires et d'auditions, pour étayer la procédure pénale menée en Suisse pour soupçons de blanchiment d'argent et complicité de corruption. Ces informations représentent en tout des dizaines de milliers de pages A4.

Le fait que l'essentiel des informations soit en langue grecque a lui aussi compliqué les enquêtes. La traduction des documents du grec en allemand et inversement ralentit les enquêtes et complique l'administration des preuves. C'est un problème typique des enquêtes pénales internationales, en particulier celles qui portent sur des pays dont la langue parlée est peu répandue en Suisse.









**Crime organisé** La lutte contre le crime organisé est l'une des priorités stratégiques de fedpol. Les associations criminelles constituent une menace notable pour la Suisse. Leur champ d'action s'étend de la traite d'êtres humains et du trafic de drogue et d'armes aux agressions et aux cambriolages, en passant par l'escroquerie et la corruption.

# Désorganiser le crime

Dans le domaine du crime organisé italien, la stratégie du MPC se concentre sur la coopération et l'entraide judiciaire avec l'Italie. En octobre 2015, les enquêtes de fedpol ont permis à l'Italie de condamner deux personnes résidant en Suisse en première instance pour participation à la 'Ndrangheta. Lorsque les soupçons d'appartenance à une organisation criminelle ne sont pas suffisamment fondés pour condamner une personne sur la base de ce chef d'accusation, les autorités de poursuite pénale suisses lui infligent une peine pour les infractions qu'elle a commises. Fin 2014 et en septembre 2015, plusieurs personnes que fedpol considère comme appartenant aux milieux proches de la 'Ndrangheta ont ainsi été condamnées pour trafic de drogue et d'armes. fedpol enquête aussi, sur mandat du MPC, sur d'autres infractions commises par les organisations crimi-

nelles, notamment le blanchiment d'argent et la corruption (voir en p. 20 et 22).

## **Crime organisé d'origine italienne**

fedpol assume une fonction de coordination et d'analyse en faveur des cantons pour les groupes criminels dont la poursuite n'est pas du ressort des autorités de poursuite pénale fédérales. Dans le cadre du projet «Armed Jewel Robbery» (AJR, brigandage à main armée dans les bijouteries), fedpol échange par exemple des indices, des résultats d'enquêtes et des analyses avec les cantons. Ce projet sert aussi à faciliter l'attribution de la compétence cantonale, tâche souvent difficile. Il permet enfin à fedpol de lancer les premières enquêtes lorsque des indices en provenance de l'étranger suggèrent que les suspects se dirigent vers la Suisse ou s'y trouvent déjà. Une fois que leur lieu de séjour ou leur cible exacts sont connus, fedpol transmet la



6 octobre 2005, audition lors d'un procès spectaculaire contre des membres de la mafia en Italie. En 2015 également, des jugements ont été prononcés en Italie lors de différents procès contre la mafia – notamment contre des membres de la 'Ndrangheta domiciliés en Suisse.

### **Crime organisé ou groupes criminels?**

Le terme de crime organisé est utilisé pour désigner une forme de criminalité opérée par des groupes. Le niveau d'organisation de ces groupes est décisif pour la poursuite pénale. Le code pénal suisse définit une organisation criminelle comme un groupe de plus de trois personnes, qui poursuit le but de commettre des actes criminels et qui tient sa structure et son effectif secrets. Le soutien ou la participation à une organisation criminelle est également punissable. La 'Ndrangheta (mafia italienne) ou Al-Qaïda (terrorisme) sont des exemples d'organisations criminelles. La

poursuite pénale de ces affaires relève de la compétence fédérale : les enquêtes sont en général très complexes et ont un lien avec l'étranger.

Si le degré d'organisation n'est pas assez élevé pour entrer dans la définition d'«organisation criminelle», le groupement est alors considéré comme un groupement criminel ou bande. Les réseaux de pédocriminels ou de dealers, ainsi que les bandes de cambrioleurs en sont des exemples. La poursuite pénale de ces cas relève de la compétence des cantons.

responsabilité des enquêtes aux autorités cantonales compétentes.

En 2015, plusieurs bijouteries de Suisse ont subi des brigandages à main armée, qui sont vraisemblablement le fait de groupes criminels lituaniens. Les auteurs font souvent preuve d'une brutalité extrême pour parvenir à leurs fins, ce qui ne manque pas de susciter l'intérêt des médias. Pourtant, sur la masse totale des brigandages à main armée enregistrés en Suisse, ceux commis par les groupes lituaniens constituent un phénomène plutôt marginal. Le danger vient de la violence avec laquelle les auteurs agissent. Sur 25 cas signalés entre 2005 et 2015, une dizaine de personnes ont été blessées, dont certaines grièvement. Des personnes ont trouvé la mort dans des brigandages commis à Glaris en 2005 et à Zurich en 2007. Le montant des vols est estimé à quelque dix millions de francs.

### **Modes opératoires en deux temps**

Les auteurs, après avoir fait des repérages autour de la bijouterie visée, agissent en règle générale en deux groupes. Les membres du premier groupe s'introduisent dans le magasin et se font passer pour des clients. Ils neutralisent les employés présents en leur donnant des coups de poing à la tête ou en les aspergeant de spray au poivre, puis les ligotent. Ils rassemblent ensuite leur butin, qu'ils transmettent à leurs complices du deuxième groupe, qui attendaient à l'extérieur. Bien que des brigands puissent parfois être pris, ce mode opératoire complique la récupération du butin par les autorités.

### **Coopération internationale**

fedpol présume que les bandes lituaniennes sont actives en Suisse depuis le début des années 2000. Les auteurs ne vivent généralement pas en Suisse. On ne dispose

pas d'informations sûres sur les structures de ces groupes. Les enquêtes policières ont néanmoins permis de déterminer que la planification et la coordination des brigandages relevaient de l'échelon international. Ce degré d'organisation nécessite une coopération étroite et effective avec les autorités policières étrangères, Europol, Eurojust et INTERPOL. Depuis octobre 2013, fedpol centralise les informations sur les brigandages de bijouteries. Les cantons mènent les procédures pénales, mais fedpol assume la coordination et l'analyse à l'échelon national. Europol fournit à la Suisse de précieux résultats d'enquêtes et d'analyses émanant d'autres pays d'Europe, très utiles pour la mise en évidence des connexions internationales.

***A la trace*** En quelques heures, fedpol peut suivre un criminel à la trace, connaître ses faits et gestes. Cette efficacité est le résultat d'une étroite coopération policière internationale, facilitée par l'adhésion de la Suisse à Schengen et par les échanges rapides d'informations entre ses partenaires, via le système SIS.

# Les rouages d'une course contre la montre

«Les infractions sont commises localement, mais elles ont des liens au niveau national et international. La coopération policière internationale est la réponse adéquate à cet état de fait.» Cette constatation, les enquêteurs de fedpol en ont fait leur devise. Peu importe où le délit a été commis, l'hypothèse de ramifications à l'étranger est souvent confirmée. Après une infraction, la course contre la montre commence. Un mécanisme bien huilé d'échanges d'informations se met en place. Une intense collaboration s'établit entre fedpol, les polices cantonales, le Corps des gardes-frontière, les ministères publics cantonaux ou le Ministère public de la Confédération (MPC), l'Office fédéral de la justice (OFJ), les instances policières ou juridiques étrangères. L'objectif: arrêter l'auteur du délit.

Dans cette course, fedpol bénéficie de nombreux moyens de recherches. En 2015, ces moyens ont encore une fois prouvé leur utilité en permettant le partage rapide des informations. Par sa centrale d'engagement, fedpol est le point de contact centralisé pour la Suisse. Cela signifie que fedpol reçoit et diffuse les communications entre la Suisse et l'étranger. Par des voies de communication protégées, fedpol transmet principalement des données personnelles, noms et dates de naissance,

des données signalétiques, ainsi que des traces laissées lors d'infractions.

Lorsqu'un délit est commis localement, dans un canton, la police cantonale concernée utilise le canal Ripol (Recherches informatisées de police), un système national d'échange d'informations dans lequel les auteurs d'infractions sont entre autres signalés. Plusieurs autorités peuvent y inscrire un signalement, à commencer par fedpol, les 26 cantons mais aussi le MPC, l'OFJ ou encore le Corps des gardes-frontière. Sur cette plate-forme figurent aussi les objets recherchés, tels que véhicules, armes et objets volés.

## **Plus efficace, grâce à Schengen**

En Europe, fedpol a accès au Système d'information Schengen (SIS). Il s'agit d'un canal qui contient des signalements de personnes et d'objets de toute l'Europe permettant aux Etats membres de Schengen et aux Etats tiers d'échanger rapidement des renseignements.

Là aussi, fedpol est le point de contact central pour la Suisse et se charge d'émettre les signalements suisses sur cette plate-forme. En règle générale, ceux-ci sont faits sur la base d'un signalement Ripol et correspondent à l'un des six cas de figure suivants: la recherche de personnes à

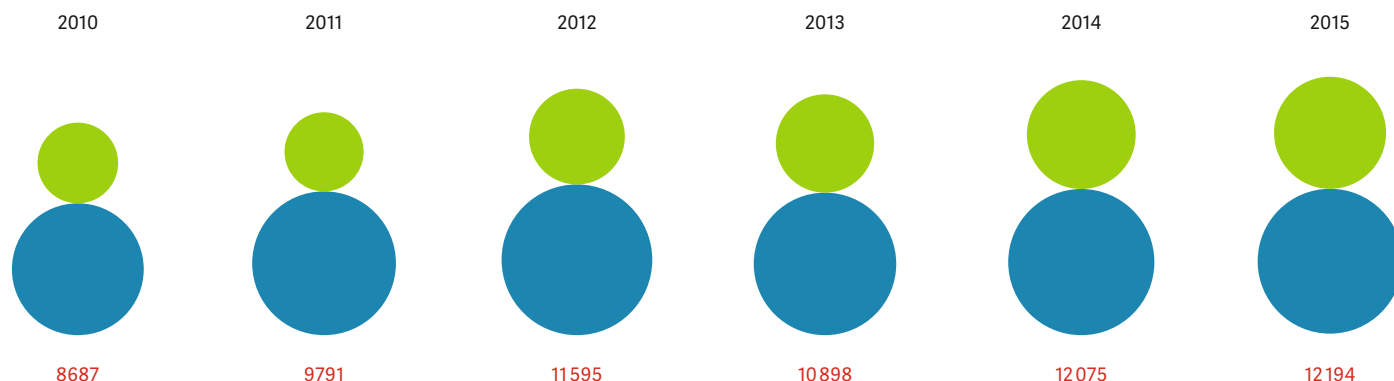
des fins d'extradition, la non-admission de ressortissants d'un Etat tiers, les personnes disparues, la recherche d'un lieu de séjour pour les autorités judiciaires, la surveillance discrète ou le contrôle ciblé de personnes et de moyens de transport et la recherche d'objets. A l'inverse, fedpol reçoit des informations des pays européens et procède, sur la base de celles-ci, à des vérifications, par exemple, à la comparaison d'empreintes digitales et de profils ADN dans les banques de données suisses. Dans ce cadre, fedpol communique à ses partenaires les résultats obtenus et leur demande, si nécessaire, des renseignements complémentaires.

Depuis 2009, les correspondances (hits) effectives des signalements SIS confirmés par fedpol ont augmenté de façon significative, de 8632 en 2009 à 12 194 à 2015. Nouvel avantage pour le système SIS: depuis avril 2015, le Royaume-Uni y participe. La zone géographique de recherche est élargie et davantage de signalements SIS peuvent conduire à des correspondances effectives.

## **Europol – des échanges détaillés**

Autre canal important pour fedpol: Europol. Sa plate-forme SIENA (Secure Information Exchange Network Application) offre aux Etats membres de Schengen et aux Etats tiers d'échanger des informations

# La part de hits pour la Suisse et l'étranger



Suisse • Etranger • Total

Le nombre de correspondances réussies suite à des signalements SIS vérifiés par fedpol a augmenté ces cinq dernières années. En 2015, un tiers des correspondances concernaient des demandes de l'étranger.

opérationnelles, notamment sur les modes opératoires des criminels. Ces informations détaillées sont extrêmement utiles pour le travail des enquêteurs. En 2015, les enquêteurs de fedpol ont par exemple contribué à l'arrestation de deux criminels lituaniens. La coopération policière internationale est parvenue à ce résultat en comparant les profils ADN et en échangeant les données personnelles et les photos.

## INTERPOL – indispensable

Au niveau mondial, INTERPOL, organisation internationale de police de 190 Etats, est l'un des principaux partenaires de fedpol. En tant que bureau central national, fedpol reçoit des notices INTERPOL qui portent par exemple sur l'arrestation d'une personne, collecte des informations sur l'identité et les activités criminelles d'une personne ou encore un objet représentant

une menace pour la sécurité intérieure. Elle tient à jour plusieurs banques de données pour les personnes et les objets: documents d'identité perdus ou volés, véhicules et armes volés, abus d'enfants, ADN et empreintes digitales, etc.

Le cas du voleur extradé rapidement en Suisse démontre la rapidité des systèmes de recherches informatisées (voir en p. 30).

## Meurtrier présumé arrêté quelques heures après son signalement

En collaboration avec la police autrichienne, fedpol a permis l'arrestation d'un requérant d'asile en fuite en Suisse et suspecté d'avoir commis un meurtre à Vienne. Ce cas démontre l'efficacité des canaux de recherches, notamment du système SIS et d'INTERPOL, car quelques heures après son signalement, l'individu a été interpellé à Kreuzlingen (TG).

En janvier dernier, le corps sans vie d'une jeune Américaine a été retrouvé à Vienne. Après vérification, la police autrichienne a pu identifier le principal suspect. Les traces biologiques laissées sur le lieu du crime

appartenaient à un requérant d'asile originaire de Gambie. Cet individu avait auparavant été suspecté d'abus sexuel sur un enfant de 10 ans en Allemagne.

Une fois le suspect identifié, les autorités autrichiennes ont lancé un signalement dans le SIS. Elles ont aussi envoyé un message INTERPOL directement à la Centrale d'engagement de fedpol, qui l'a immédiatement diffusé au niveau national. Le signalement mentionnait le nom et la date de naissance de l'individu, les soupçons portés contre lui et le fait qu'il aurait pris la fuite vers la Suisse, l'Italie ou l'Allemagne. Y figurait également l'historique de son parcours en tant que requérant

d'asile. L'individu s'était déjà rendu en Suisse, l'année précédente. Cette indication a permis aux enquêteurs de fedpol de retrouver sa trace en Suisse. Ils se sont appuyés sur le système d'information central sur la migration, qui recense au niveau suisse les données sur les étrangers. Les empreintes digitales de l'individu recherché y étaient enregistrées en raison de sa demande d'asile. Surtout, ce système indiquait que cet individu s'était présenté le jour même dans un centre de requérant d'asile à Kreuzlingen en Thurgovie. fedpol a contacté ses partenaires et quelques heures après son signalement, la police cantonale thurgovienne a procédé à son arrestation à Kreuzlingen.



# Voleur de bague pisté en quelques heures

Grâce à l'intervention de fedpol et à une intense collaboration avec ses partenaires, la trace d'un voleur a été rapidement retrouvée. A l'aide d'un signalement dans le Système d'information Schengen (SIS), le voleur qui avait pris la fuite jusqu'en Hongrie a pu être arrêté et extradé vers la Suisse.



**1** Vers 9h45 du matin, une bijouterie est vandalisée dans le canton de Genève. Un voleur a subtilisé une bague de plusieurs milliers de francs.



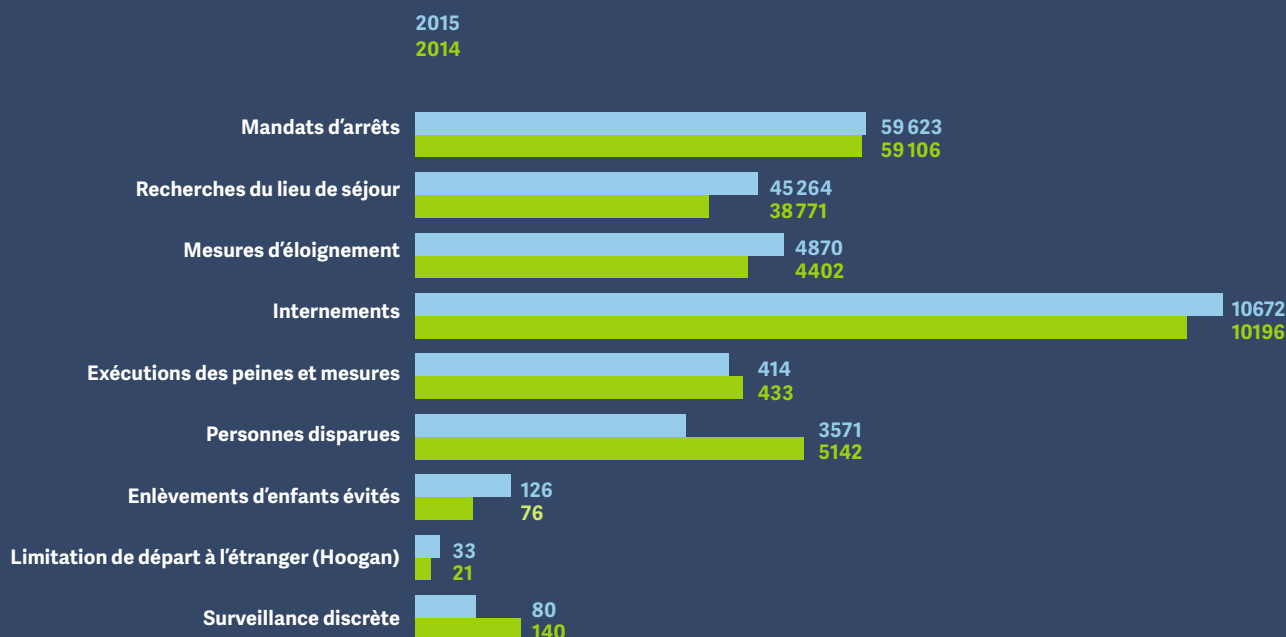
**2** Dans l'après-midi, le visage de l'auteur et la plaque d'immatriculation de son véhicule sont enregistrés par les caméras de surveillance. La police cantonale genevoise met au jour le nom et la date de naissance du suspect: l'homme est connu des services de police, son signalement est inscrit dans le système de recherches informatisées de la police suisse RIPOL.



**3** Vers 17h, le Ministère public genevois lance un mandat d'arrêt et demande à fedpol d'enregistrer un signalement dans le système SIS. L'Office fédéral de la justice approuve le signalement et le bureau SIRENE de fedpol lance la recherche.



## Données saisies dans le système de recherches RIPOL





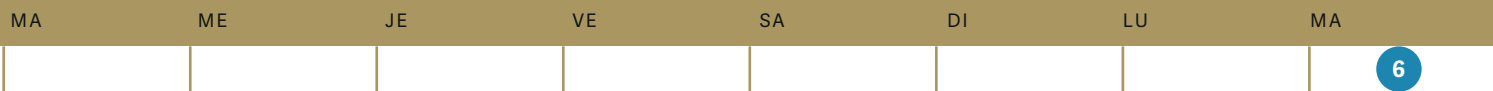
4 La photo du suspect est diffusée à certaines polices européennes une demi-heure plus tard. Vers 19h, la recherche est élargie à tous les pays.



5 Le lendemain, le voleur est finalement arrêté à la frontière hongroise avec l'Ukraine. Le signalement a aussi été communiqué aux gardes-frontières.

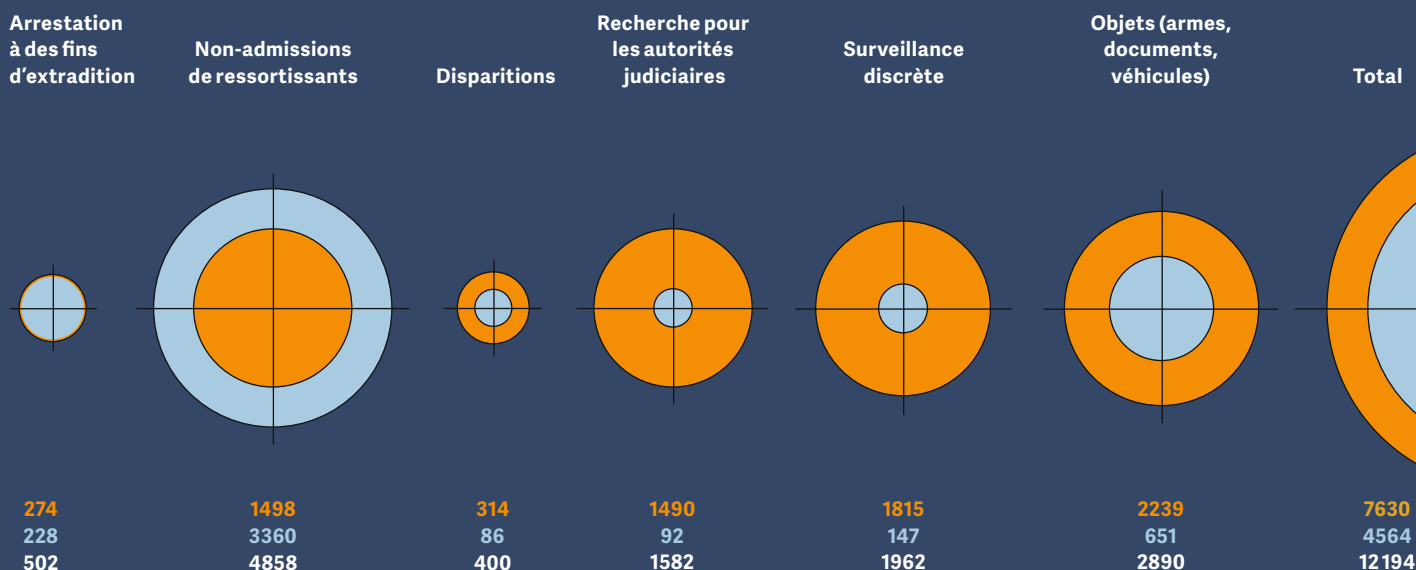


6 Trois jours après son délit, l'extradition du voleur est acceptée. Quelques semaines plus tard, il est extradé vers la Suisse. Quant à la bague, elle n'a jamais été retrouvée.



## Correspondances réussies sur SIS en 2015 par catégorie

Suisse  
Étranger  
Total



Ce graphique indique le nombre de concordances réussies (exact hits) obtenues dans le SIS par catégorie

**Cybercriminalité** *Attaques par courriel ou vols de données plus perfectionnés, 2015 a été marquée par une professionnalisation des cyberdélinquants. Dans sa lutte contre la cybercriminalité, fedpol a notamment pu compter sur la collaboration des citoyens. Les dénonciations pour contenu suspect ont atteint un chiffre record.*

«8242 ...»

# Quand la cybercriminalité se professionnalise

2012

Une pièce jointe peut en cacher une autre. En quelques clics, un courriel peut devenir un vrai piège pour subtiliser des données personnelles. En 2015, fedpol a recensé tout un catalogue de cyberdélinquants. Parmi les plus dénoncés figurent le hameçonnage par courriel (phishing), les contenus à caractère pédosexuel ou encore la vente de produits falsifiés sur Internet. Sur les 11 575 annonces transmises à fedpol, environ 82 % font état d'actes pénalement répréhensibles. De manière générale, le nombre d'annonces augmente. Cette augmentation reflète la volonté des citoyens de communiquer leurs soupçons à la police. Ces chiffres ne permettent toutefois pas d'indiquer l'ampleur réelle de la cybercriminalité.

fedpol fait face à une cybercriminalité se définissant de deux manières. L'une au sens strict du terme recouvre toutes les infractions commises au moyen de technologies apparues avec Internet et qui exploitent les failles de ces technologies, comme le piratage informatique ou les demandes de rançon par maliciel. L'autre au sens large étend la définition à toutes les infractions

qui utilisent les nouvelles technologies. En d'autres termes, Internet est un facilitateur pour commettre des délits qui existaient bien avant l'apparition du Web, comme les escroqueries consistant à manipuler une personne afin de lui extirper de l'argent ou des données personnelles, telles que les arnaques aux petites annonces.

## Quatre tendances marquantes en 2015

Dans le catalogue des phénomènes observés, le hameçonnage se place en tête des délits les plus signalés avec 1253 annonces. Dans ce mode opératoire, les criminels cherchent à voler des données personnelles sensibles (nom d'utilisateur et mot de passe de connexion à un service en ligne ou à un compte e-banking, numéros de cartes de crédit, etc.). Pour ce faire, ils piègent la victime avec un faux courriel qui usurpe le logo et la mise en page d'une institution comme une autorité de police ou une banque. La victime répond ou clique sur un lien. Elle croit donner ses informations à un tiers de confiance. En réalité, elle permet aux escrocs d'accéder à ses

comptes e-mail, e-banking ou encore d'effectuer des achats avec sa carte bancaire.

La deuxième tendance marquante pour 2015 est l'augmentation de sites Web en ligne qui vendent des produits falsifiés. La plupart des escrocs opèrent depuis l'étranger, ils proposent des biens à des prix défiant toute concurrence. Ils ne donnent aucun détail vérifiable sur leur personne et favorisent certains moyens de paiement tels que les services de transfert d'argent. Ils travaillent aussi avec de fausses entreprises de livraison. Dans ce mode opératoire, la victime se rend sur un site Internet qu'elle croit authentique et déniche l'article au prix très attractif. Elle paie la somme convenue, mais ne reçoit jamais l'article ou reçoit une marchandise contrefaite.

La troisième tendance observée par les enquêteurs de fedpol est la professionnalisation des cybercriminels. Ceux-ci ont recours à des modes opératoires de plus en plus sophistiqués. Par exemple, les faux mails envoyés par les escrocs sont de bien meilleure qualité, avec un vocabulaire soigné. Dans le cas de la fraude aux faux

# Nombres d'annonces

«6181 ...»

2010

«5330 ...»

2011

«9208 ...»

2013

«10 214 ...»

2014

«11 575 ...»

2015

ordres de paiement, ils vont jusqu'à imiter le style du directeur de l'entreprise.

A ce titre, le cybercrime est désormais décrit par nos spécialistes comme un service de plus en plus organisé : «il suffit d'une à trois personnes formant une équipe. Elles ne se sont peut-être jamais vues, proviennent toutes trois d'un pays différent et se répartissent les tâches. L'une s'occupe, par exemple, de créer de fausses pages, l'autre se charge d'hameçonner les internautes. Et si l'escroquerie nécessite d'autres services, ceux-ci seront achetés auprès de personnes tierces», explique un analyste de fedpol. Ces criminels se rencontrent sur des forums que ce soit dans le darknet ou sur Internet en général. Comme sur un

marché, ils échantent, vendent et achètent des services à des fins de cybercriminalité.

Enfin, la dernière tendance est une conséquence de l'essor du cybercrime en tant que service : l'utilisation accrue des monnaies virtuelles. On en recense environ 2000 sur la Toile, mais le bitcoin est le plus fréquent. Le recours au bitcoin garantit l'anonymat, rendant impossible le suivi des transactions. Les monnaies virtuelles sont utilisées non seulement comme moyen d'échange pour se procurer des logiciels malveillants ou rétribuer des hackers, mais aussi lors de demandes de rançons. L'utilisation des monnaies virtuelles augmente le risque de blanchiment d'argent. Les cybercriminels peuvent

Le nombre d'annonces de citoyens dénonçant un contenu suspect sur Internet a augmenté ces cinq dernières années. Le nombre d'annonces reçues ne permet pas de tirer de conclusions pertinentes sur l'ampleur réelle de la cybercriminalité. Près de 80% des annonces font état d'actes pénalement répréhensibles.



facilement reconvertir leurs profits illicites en bitcoin dans des devises officielles, les intégrant dans l'économie réelle.

### **Pédocriminel pisté sur Internet**

1193 annonces dénonçaient des contenus à caractère pédosexuel en 2015. Grâce à la collaboration avec Europol (voir encadré) et avec l'équipe CAC (Crimes against children) d'INTERPOL, fedpol lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Selon Europol, des services cachés dans le darknet sont utilisés comme plate-forme afin de distribuer du matériel à caractère pédosexuel. Ces forums d'échange font quotidiennement de nouvelles victimes avec chaque jour de nouvelles images ou vidéos à disposition. Une coopération intensive entre les pays, l'identification et le démantèlement de ces forums, ainsi que l'identification des victimes sont primordiaux.

### **Accès à une bourse d'échange privée**

Parmi les enquêtes menées par fedpol en 2015, les investigations secrètes des enquêteurs spécialisés dans la lutte contre la pédocriminalité ont contribué à identifier un pédocriminel allemand dont deux de ses victimes vivent en Suisse. Ils ont prouvé que l'individu avait abusé sexuellement d'une fille et d'un garçon. Depuis 2013, INTERPOL, avec l'appui de forces de police provenant de plusieurs pays, cherchait à identifier un individu ayant partagé des images à caractère pédosexuel dont il prétendait être l'auteur et mettant en scène une victime inconnue. Il publiait ces photos sur une bourse d'échange peer-to-peer privée, plate-forme reliant les ordinateurs des utilisateurs les uns aux autres par des demandes de contact sécurisé. Connaissant l'expérience des enquêteurs de fedpol sur le réseau où l'abuseur présumé échangeait ses images, INTERPOL leur a demandé un soutien. Cinq jours après la requête d'INTERPOL, un enquêteur de fedpol a pisté l'abuseur présumé; il se trouvait en

### **Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques**

Dans le cadre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC), adoptée le 27 juin 2012 par le Conseil fédéral, fedpol participe conjointement avec les cantons à l'élaboration d'un concept pour cibler les cas et les phénomènes de cybercriminalité en Suisse. Les enquêtes traitant du cybercrime nécessitant un haut niveau de compétence, un concept de formation des policiers sera développé. Il s'agit de les former aux connaissances de base dans le domaine de l'informatique forensique.

Allemagne et a été mis sous surveillance. Il est apparu que l'individu recherché se servait de la connexion Internet de son voisin à son insu et qu'il avait déjà été condamné pour des abus sexuels sur des enfants. Les investigations ont permis d'établir que le suspect s'était connecté à une webcam en Suisse, mettant les enquêteurs sur la piste de la victime. Cette dernière apparaissait sur les photos publiées par le pédocriminel. Sur les photos, la fille n'était pas la seule victime, son frère a aussi été abusé par le suspect qui s'est avéré être un membre de la famille.

Les enquêteurs de fedpol ont non seulement pu établir le lien entre l'auteur et la victime, ils ont aussi assuré une coordination entre les autorités judiciaires allemandes et la police cantonale concernée. Au début 2015, le domicile du suspect a été perquisitionné. L'homme détenait du matériel à caractère pédosexuel, il a été arrêté et mis en accusation par le Tribunal de Frankfurt am Main pour avoir abusé entre 2008 et 2013 des deux enfants, âgés alors de six et huit ans. Des investigations sur les amis virtuels de ce pédocriminel ont abouti à d'autres arrestations, dont celle d'un citoyen suisse qui partageait aussi du matériel à caractère pédosexuel.

### **La cybercriminalité se combat au niveau international**

"Internet est devenu un vecteur pour tout un faisceau d'infractions et on est face à une évolution à vitesse grand V de la criminalité sur Internet. Les criminels ont toujours un coup d'avance. De plus, ces crimes dépassent les frontières et les moyens des pays sont limités car les serveurs à l'origine de ces délits se trouvent souvent dans d'autres juridictions", analyse le chef du bureau de liaison de fedpol à Europol. Dans son rapport sur l'évaluation de la menace, Europol décrit les modes opératoires des cybercriminels comme plus agressifs. Ils recherchent une confrontation active avec leurs victimes. C'est pourquoi la lutte contre la cybercriminalité s'inscrit au niveau international. Dans ce contexte, fedpol collabore avec Europol, plus précisément avec le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité. fedpol participe à trois groupes d'analyse sur les thèmes des fraudes de paiement, de la protection des infrastructures et systèmes d'informations et sur l'exploitation sexuelle des enfants.

# A tout vent

Si les enquêteurs traquent les cyberdélits sur la Toile, les spécialistes en informatique forensique de fedpol entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'analyser les contenus des ordinateurs ou des téléphones portables. A la fois téléphone, GPS, console de jeu, instrument de paiement et autres, aucun appareil n'est aussi polyvalent et répandu que le smartphone. Or il laisse des traces et les informaticiens forensiques les traquent pour reconstruire le parcours d'un suspect. Les spécialistes n'ont pas

accès aux communications en direct, mais aux données annexes sauvegardées par l'appareil. Dans ce patient travail de fourmis, ils vont rencontrer beaucoup de traces verrouillées, devoir souvent passer par des demandes d'entraide judiciaire avec l'étranger et faire face à une technologie sans cesse en évolution. Cette infographie montre la diversité des traces exploitables sur un smartphone ... ou du moins, une partie d'entre elles ...



## Téléphonie

L'historique des appels est une mine d'information pour savoir avec qui et quand les conversations ont eu lieu. Le contenu des conversations n'est par contre pas retraçable.



## Enregistrement et divertissement

Photos, jeux ou autres émissions visionnées, ces traces explicites peuvent montrer la consommation ou la propagation de contenus illégaux.



## Activités sur le net

Le comportement sur Internet et les réseaux sociaux de l'utilisateur donnent des indications sur son réseau de contacts et parfois sur les contenus qu'il échange.



## Géolocalisation

La géolocalisation par GPS ou par des hotspots wifi installée par défaut dans de nombreuses applications laisse également des traces (la navigation, les cartes, les photos, le browser, etc.).



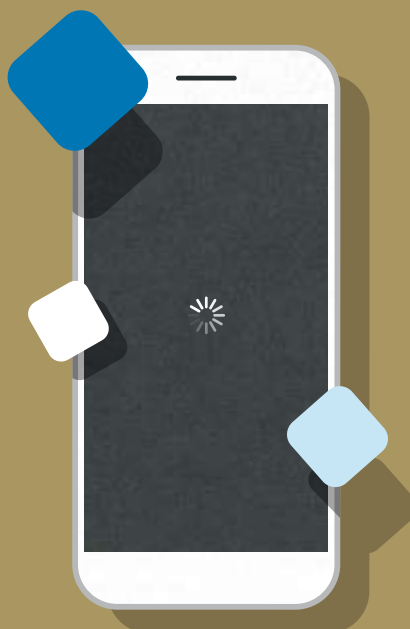
## Technologie sans fil et contrôle à distance

Toujours connecté, que ce soit en wifi, en 3G ou par bluetooth, le smartphone laisse des traces sur les infrastructures utilisées (les points d'accès wifi) ou les différents appareils connectés (par bluetooth, IR, NFC, etc.).



## Productivité

Courriels ou données d'e-banking, ces traces sont riches d'enseignement sur l'utilisateur et ses habitudes.











**Un commerce inéquitable** Partout dans le monde, chaque jour, des femmes, des hommes et des enfants sont traités comme de la marchandise par des acteurs de la traite d'êtres humains qui les privent de leurs droits les plus élémentaires. Ces crimes perfides ont aussi lieu en Suisse. Pour lutter contre ce fléau, la coopération policière internationale est primordiale, à l'exemple de celle que fedpol entretient avec la Roumanie.



# La marchandise humaine

Clara<sup>1</sup>, une jeune Roumaine d'origine modeste, s'est laissé convaincre par son ami de se prostituer en Suisse, pour réaliser son rêve en gagnant 1000 francs par jour : s'acheter une maison, se marier et fonder une famille. Clara s'est donc rendue à Lugano, où une femme chargée de lui fournir des clients l'a accueillie et lui a expliqué les règles et le rythme de travail. Clara lui confiait l'argent qu'elle gagnait, convaincue que la femme en question l'amenait à la banque. Au lieu de cela, celle-ci, qui s'est révélée être la «véritable» compagne de son ami roumain, empochait tous ses gains. Le couple contrôlait Clara aussi bien physiquement que psychologiquement. Mais Clara a réussi à s'enfuir et à porter plainte à la fois en Suisse et en Roumanie. Elle a pu rentrer en Roumanie grâce à l'aide d'une ONG et y obtenir une aide professionnelle en faveur des victimes de la traite. En sa qualité d'office central national, fedpol a pris en main la coordination des enquêtes en coopération avec les autorités roumaines. Clara s'était aperçue trop tard que la relation qu'elle entretenait avec son bourreau, qui

avait commencé de façon romantique et qui la rendait heureuse, n'était que traîtrise. Son «ami» avait en réalité exploité ses sentiments et sa confiance pour la rendre dépendante de lui et abuser d'elle à la fois sur les plans sexuel et matériel. Cette tactique du «loverboy» est courante, en Suisse comme ailleurs. La Suisse est devenue depuis quelques années un pays de destination et de transit pour les victimes roumaines. Le cas évoqué, qui date de 2015, montre que les auteurs sont souvent aussi des femmes. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime à près de 21 millions le nombre de victimes de la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de la force de travail ou de trafic d'organes dans le monde. Plus de la moitié sont des femmes, près d'un quart des enfants. Les modes opératoires divergent, mais tous les cas ont en commun l'exploitation de la détresse ou d'une situation de contrainte ou le fait de provoquer une telle situation. En 2015, les autorités de poursuite pénale suisses ont majoritairement enquêté, au besoin en collaboration avec fedpol, sur

des cas de traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Dans plus de la moitié des affaires pendantes, les victimes étaient originaires de Roumanie, de Hongrie ou de Bulgarie. Les auteurs étaient généralement des mêmes pays. Dans quelques cas, la suspicion portait également sur l'exploitation du travail. Les victimes présumées étaient pour la plupart des jeunes femmes, dans de rares cas des mineures. En Suisse, aucun cas de trafic d'organes n'a été signalé.

## Coopération fructueuse avec la Roumanie

Depuis des années, la Roumanie est le principal pays d'origine des travailleuses du sexe, et partant des victimes potentielles de traite d'êtres humains. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a fait le constat en 2012 que la Suisse et la Roumanie avaient un problème commun qu'elles ne pouvaient résoudre qu'ensemble. En 2015, le groupe de travail Suisse-Roumanie institué par la conseillère fédérale a débouché sur une coopération policière de deux ans sous la houlette de fedpol, destinée à assurer une meilleure gestion des connaissances,

<sup>1</sup> Le prénom a été modifié.



18 octobre 2012, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga face aux médias lors de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains. La lutte contre la traite des êtres humains fait partie des priorités stratégiques du Conseil fédéral en matière pénale.

à renforcer l'échange d'informations et à fournir des moyens logistiques et informatiques aux autorités roumaines.

Des experts suisses et roumains issus des milieux policiers et d'ONG se sont retrouvés en 2015 au titre de ces efforts de coopération pour échanger des informations et analyser la situation. Des spécialistes de plusieurs cantons et de la Confédération ont visité les régions d'origine des victimes roumaines, ont obtenu des informations sur la culture, en particulier celle des Roms, et ont noué d'importants contacts avec les autorités locales.

A l'été 2015, une première délégation d'experts roumains s'est rendue en Suisse à des fins d'étude. Un enquêteur roumain a aussi été détaché de manière permanente auprès de la police cantonale genevoise. Une semaine d'action a eu lieu en novembre. Des équipes d'enquêteurs roumains et suisses et de membres d'ONG ont parcouru le milieu et ont approché les travailleuses du sexe roumaines. Elles ont pu récupérer de la sorte de précieuses indications sur de possibles rapports d'exploitation. Un enquêteur roumain a pu identifier un suspect de son pays. Cette expérience a été un succès et fedpol planifie les prochaines semaines d'action en collaboration avec ses partenaires.

#### **fedpol, partenaire indispensable**

La poursuite des infractions relevant de la traite d'êtres humains est du ressort des

cantons. fedpol soutient les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères en coordonnant les procédures, en entretenant un réseau de relations internationales et en assurant l'échange d'informations de police judiciaire avec Europol et INTERPOL. fedpol gère le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), qui s'engage en faveur de la formation et de la sensibilisation des instances compétentes. Ce service soutient aussi le travail des tables rondes cantonales qui définissent les processus de traitement des cas de traite dans les cantons. Lors de séances régulières, la collaboration entre les autorités de poursuite pénale, de migration et des organisations d'aide aux victimes est discutée et définie. Enfin, fedpol a la responsabilité du plan d'action national contre la traite des êtres humains.

A l'automne 2015, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a publié son premier rapport d'évaluation concernant la Suisse. L'organe de pilotage du SCOTT tiendra compte de ses recommandations dans l'élaboration du nouveau plan d'action. Le rapport souligne les efforts de la Suisse en matière de traite des êtres humains et comporte 25 recommandations. Ainsi, les efforts en matière d'identification des victimes doivent être poursuivis, la lutte contre la traite à des fins d'exploitation du travail doit être renforcée et une attention particulière doit être portée aux victimes mineures et à leurs besoins.

#### **Une priorité**

Pour le Conseil fédéral, la lutte contre la traite des êtres humains est une des priorités de poursuite pénale de la législature 2015 à 2019.

En 2015, fedpol a publié le rapport «Prostitution et traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle». Le rapport a été élaboré sur la base d'avis d'experts de l'administration fédérale, d'études nationales (comme le rapport Hilber de 2014 à l'intention du Conseil fédéral) et divers jugements et études de différents pays. Le rapport se prononce contre l'interdiction de la prostitution, exigeant une démarche coordonnée de toutes les autorités concernées et ébauchant les mesures possibles en vue de combattre et de prévenir l'exploitation sexuelle. La mise en œuvre de ces mesures est du ressort des cantons.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les ressortissantes extracommunautaires ne peuvent plus exercer le métier de danseuses de cabaret légalement en Suisse. Le statut d'artiste de cabaret a été supprimé suite au constat qu'il ne déployait plus d'effet protecteur. A titre de mesure d'accompagnement, le Conseil fédéral a arrêté une ordonnance qui permet à fedpol de soutenir financièrement les mesures de prévention d'organisations publiques et privées dans le but de protéger les travailleuses du sexe. Le site Internet de fedpol fournit des informations sur les demandes d'aides financières que les organisations intéressées peuvent lui faire parvenir d'ici l'été 2016.

**Un business juteux** Plus d'un million de personnes ont tenté de rejoindre l'Europe en 2015, à travers différentes routes migratoires. Elles ont payé leur voyage très cher et ont souvent fui au péril de leur vie. Les passeurs sont à la tête d'un business lucratif en plein essor. La Suisse n'est pour l'instant touchée que marginalement par le phénomène.

# Un trafic à plusieurs milliards

L'Europe est en proie à la plus grande crise migratoire qu'elle ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon l'estimation de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), plus d'un million de personnes ont pris la direction de l'Europe en 2015 pour échapper aux persécutions, à la guerre et à la pauvreté. La moitié d'entre elles sont originaires de Syrie, mais nombreuses sont celles qui fuient l'Afghanistan, l'Irak, l'Erythrée, le Pakistan, le Nigéria, l'Iran et la Somalie. Le passage par la Méditerranée centrale a été la route migratoire la plus utilisée à destination de l'Europe au cours des dernières années. Partant d'Afrique du Nord, cette route conduit en Europe de l'Ouest et du Nord en passant par les îles de Pantelleria et Lampedusa et la Sicile. A l'été 2015, elle a été supplantée par la route des Balkans, qui conduit de la Turquie au cœur de l'Europe en passant par la Grèce, la Macédoine, la Serbie, la Croatie et la Slovénie. Quelque 850 000 personnes ont pris la route des Balkans en 2015. Le tracé se modifie au fur et à mesure que les pays de transit ou de destination adoptent de nouvelles politiques et de nouvelles

mesures de police des frontières. Des frontières se ferment, des clôtures s'érigent.

## **La Suisse, pays de destination et de transit**

Les passeurs organisent aussi des voyages à travers ou vers la Suisse. Jusqu'en septembre 2015, la route migratoire la plus utilisée pour parvenir en Suisse était celle de Méditerranée centrale, à travers l'Italie. Cette route était utilisée principalement par les Erythréens, les Syriens et les Somaliens. Les passeurs profitent de la vulnérabilité des personnes pour leur trafic juteux.

Fin décembre 2014, deux ressortissants tunisiens ont été condamnés au Tessin à trois ans et à deux ans et demi de peine privative de liberté pour trafic de migrants par métier et usure par métier. Ils étaient stationnés à Côme dans le but de faire passer la frontière suisse à quelque 200 Erythréens en provenance de Milan. Le voyage vers Balerna pouvait coûter jusqu'à 300 euros par personne. Des «passeurs à pied» mineurs les attendaient dans cette commune du Mendrisiotto pour les amener à Lugano contre 40 euros. La bande de trafiquants a pu engranger au

moins 50 000 euros en moins d'un mois pour acheminer les quelque 200 migrants. Les deux mineurs ont été condamnés à une peine privative de liberté avec sursis de trois mois. Les quatre personnes impliquées travaillaient pour un commanditaire érythréen stationné à Milan et arrêté en février 2015 en Italie. Il a été libéré en octobre en attendant que sa sentence soit prononcée. fedpol a assumé la coordination des enquêtes et la comparaison des informations avec Europol et INTERPOL.

fedpol entretient une coopération nourrie avec les autorités partenaires en Italie dans la lutte contre les groupes de passeurs actifs en Méditerranée. En plus de la coopération bien établie qui s'opère à travers les canaux d'INTERPOL et d'Europol, une task-force nommée «Gruppo Interforze» a été mise sur pied en 2015. Sous la conduite de la police cantonale tessinoise, elle réunit tous les partenaires impliqués dans la lutte contre les passeurs – fedpol, la police cantonale et le parquet tessinois, le Corps des gardes-frontière (Cgfr), les autorités de poursuite pénales de l'Italie et de l'Allemagne.



27 août 2015, des experts forensiques autrichiens examinent un camion qui avait servi à transporter clandestinement des migrants retrouvés morts. La Suisse est aussi un pays de destination et de transit du trafic de migrants et s'engage activement dans la lutte contre ce phénomène.

Pour la Suisse aussi, la donne a changé à l'automne: l'essentiel des migrants, en majorité syriens et afghans, arrivent désormais en Suisse par la route des Balkans et par l'Autriche.

#### **Un cargo sans équipage**

Le trafic de migrants fait fi des frontières, les auteurs bénéficiant d'excellentes connexions internationales. Les trafiquants organisent le voyage, procurent aux réfugiés les papiers dont ils ont besoin (passeports contrefaits ou volés, visas obtenus illégalement), voire leur fournissent de faux motifs d'entrée sur un territoire donné. Selon l'UNHCR, l'essentiel des réfugiés et migrants doivent recourir aux services d'un passeur pour au moins une partie de leur périple vers l'Europe. Les réseaux de trafiquants, exploitant l'espoir d'un avenir meilleur, leur proposent leurs services à des prix prohibitifs.

En janvier 2016, les enquêteurs allemands et turcs ont découvert l'un des plus grands cas de trafic organisé. Les passeurs avaient parqué 1766 personnes dans les cales de cargos dégrésés et destinés à la casse. Ils ont fait partir les bateaux sans équipage. Chaque réfugié a payé entre 4500 et 6000 dollars pour cette croisière fantôme, ce qui représente un revenu brut de 9,5 millions de dollars. Ce mode opératoire est connu depuis plusieurs années et de nombreux cas similaires ont fait la Une en 2015. L'Organisation internationale

pour les migrations (OIM) a tiré la sonnette d'alarme. Au moins 3770 réfugiés ont trouvé la mort en Méditerranée en 2015. Le nombre de décès à travers le monde sur les chemins de l'exil s'est monté à 5350.

#### **Plan d'action national contre le trafic de migrants**

En 2014, le Conseil fédéral a adopté une stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (Integrated Border Management, IBM) et un plan d'action associé permettant de lutter contre le trafic de migrants effectué par métier, la criminalité transfrontalière et l'immigration illégale. fedpol a participé à l'élaboration du plan d'action, dont le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) assure la mise en œuvre et le suivi jusqu'en 2017. Le plan vise à reconnaître en amont les cas potentiels de trafic de migrants afin de permettre l'adoption des mesures nécessaires. Son application nécessite des efforts de formation, de sensibilisation et de spécialisation des acteurs impliqués. C'est à cette fin que fedpol a organisé en 2015 la première conférence nationale contre le trafic de migrants, qui a réuni plus de 80 spécialistes de la question issus des services de police judiciaire des cantons et des villes, du Cgfr, du SEM et d'Europol. Elle a permis l'échange d'informations sur les enquêtes cantonales en cours, la mise au clair des possibilités de soutien de fedpol à l'égard des cantons et la transmission d'informations sur les

mesures instituées par Europol. Dans le cadre de la stratégie IBM, le SEM complètera la première audition des requérants d'asile par des questions qui permettront d'obtenir des informations cruciales sur les trafiquants et sur leurs modes opératoires.

#### **Le rôle de fedpol dans la poursuite du trafic de migrants**

Dans le domaine du trafic de migrants, la poursuite pénale relève en premier lieu des cantons. fedpol assume une fonction d'office central: elle assure la coordination des enquêtes entre les cantons et entre la Suisse et l'étranger, fournit son soutien aux investigations, réalise des analyses et garantit la circulation des informations de police judiciaire. Elle intervient régulièrement au sein des groupes spécialisés d'Europol et d'INTERPOL, consciente que la coopération internationale et le réseautage sont les seuls moyens d'élucider les affaires internationales complexes de trafic de migrants. fedpol dirige le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), qui élabore des mesures et des instruments pour mieux lutter contre le trafic de migrants et promeut la formation, l'échange d'informations et la mise en réseau de tous les partenaires qui comprennent des acteurs fédéraux et cantonaux, ainsi que des organisations non gouvernementales.



**Police de sécurité** Lorsque le président Hollande ou la chancelière Merkel annoncent leur visite en Suisse, toute une machinerie se met en route à fedpol pour assurer leur sécurité. Analyses des risques, évaluations de la situation, dispositifs de sécurité, rien n'est laissé au hasard pour garantir un séjour sans accroc à nos illustres partenaires.

# Un selfie en toute sécurité avec M. Hollande



Le tapis rouge était brossé jusqu'à la dernière minute, la garde d'honneur se tenait en rangs serrés. Le 15 avril 2015, le président de la République française, François Hollande, est venu en visite d'Etat en Suisse. Lors d'un bain de foule sur la place de la cathédrale à Berne, il s'est prêté au jeu des selfies avec quelques spectateurs suisses. La présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a fait jouer la musique militaire pour cet invité de haut rang. Après avoir dégusté un plat de macaronis à la montagnarde au Bernerhof, François Hollande s'est retiré à la résidence de l'ambassadeur pour se reposer. Le deuxième jour, le 16 avril, la présidente de la Confédération l'a accompagné à la Haute école des arts de Zurich. Puis la délégation française s'est rendue à Lausanne en transports publics pour y visiter l'École polytechnique fédérale. Pour clore sa visite, le président a visité le Musée olympique.

Lorsqu'un homme d'Etat tel que François Hollande annonce sa visite en Suisse, le dispositif de sécurité est planifié dans le détail des mois à l'avance. Le trajet en train avec les CFF, la visite de l'université parmi une centaine d'étudiants, une promenade avec la présidente de la Confédération à travers la vieille ville de Berne? Les mesures de sécurité varient à chaque point du programme et doivent être adaptées à la situation actuelle. fedpol procède à une analyse permanente des risques pour adapter son concept de sécurité afférent aux personnes et aux bâtiments qui jouissent de sa protection. Elle met en œuvre les mesures concrètes en collaboration avec les polices cantonales.

## **Menace terroriste**

fedpol a qualifié la visite de François Hollande de «fortement menacée», une classification pertinente puisque la visite avait lieu

trois mois seulement après les attentats qui avaient visé Charlie Hebdo. Le monde était encore sous le choc de ces actes de violence. La France était dans le viseur des extrémistes, notamment du fait de sa participation à la coalition militaire contre l'Etat islamique (EI). De manière générale, en 2015, fedpol a revu à la hausse les mesures de sécurité applicables aux représentations diplomatiques et aux visiteurs en provenance des Etats membres de la coalition anti-EI, potentiellement menacés. La protection dont bénéficient les organisations telles que les Nations unies ou l'OMC a également été renforcée. Les conférences internationales auraient pu être prises pour cibles par des islamistes violents en raison des symboles qu'elles véhiculent. Des dispositifs de sécurité renforcés ont donc été mis en place pour le Forum économique de Davos, les discussions sur le nucléaire irakien à Montreux et Lausanne et les discussions sur la Syrie à Genève.



15 avril 2015, visite du président français François Hollande en Suisse. Qualifiée par fedpol de «fortement menacée», la visite est entourée de mesures de sécurité renforcées.

### Menaces 2015

fedpol a enregistré en 2015 **1063 lettres**, messages électroniques et appels de menace, un nombre bien plus élevé que les années précédentes. Cette augmentation est certainement due à une sensibilisation accrue des personnes jouissant d'une protection. Elle est également liée au fait qu'une seule personne était à l'origine de près de 500 messages de menace. Pour 2015, on compte en tout **123 auteurs** de menaces, destinées à **89 personnes** protégées par la Confédéra-

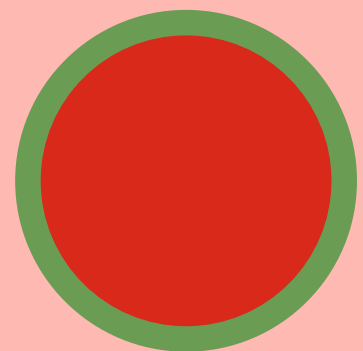
tion. Il s'agissait pour l'essentiel de messages d'insatisfaction. fedpol n'a qualifié que 10 % environ des messages de menaces explicites. Si le nombre de messages a fortement augmenté, leur ton ne s'est toutefois pas durci par rapport aux années précédentes.

L'enregistrement des menaces a pris une nouvelle forme en 2015, puisqu'elles sont prises en compte en fonction de leur type. Jusqu'ici, les messages reçus étaient qualifiés de manière générale de menaces, alors qu'ils n'en ont pas tous les caractéristiques.

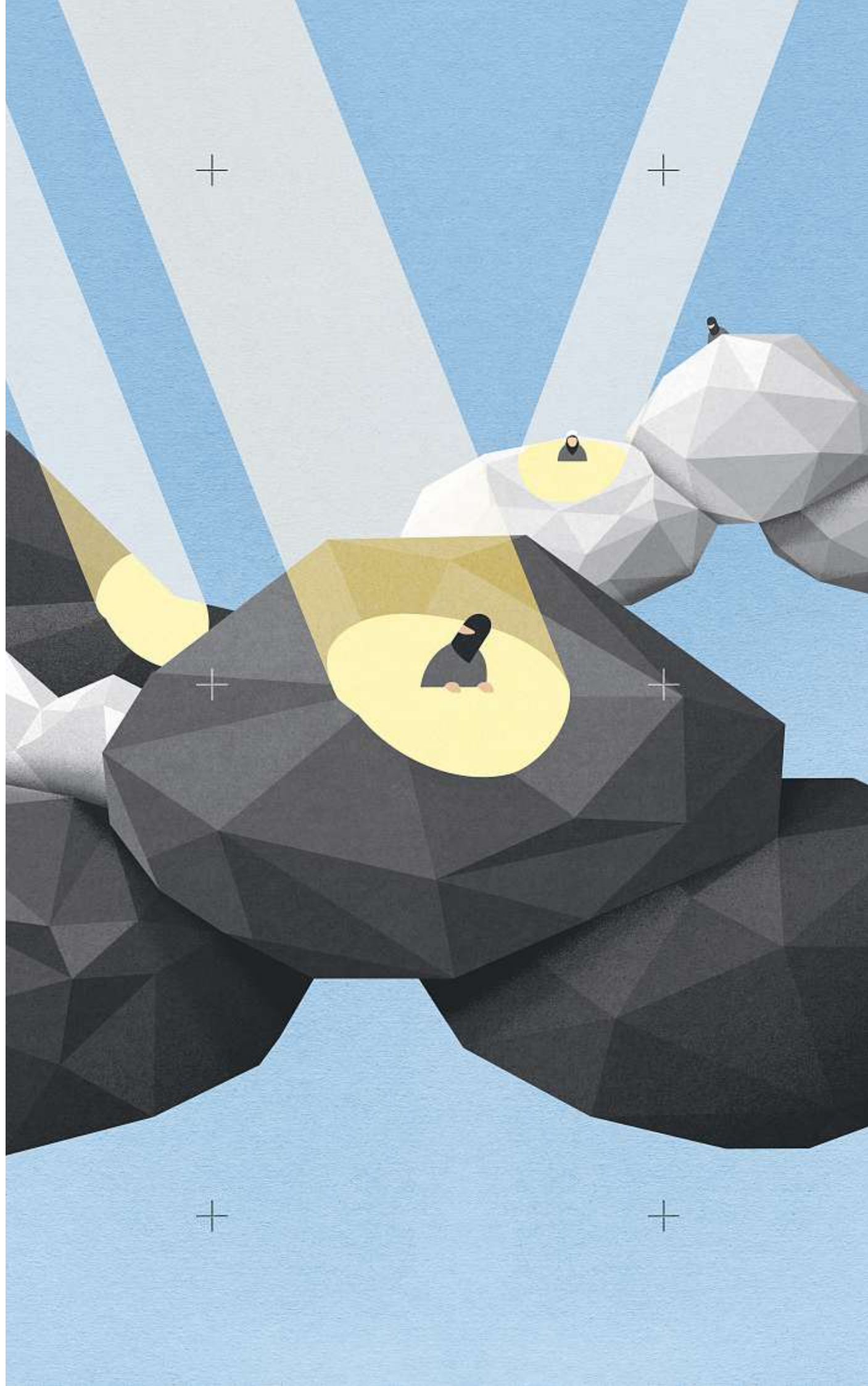
### La présidente de la Confédération au cœur de l'attention

La présidente de la Confédération a polarisé l'opinion au cours de l'année 2015. La politique d'asile a suscité des réactions divergentes au sein de la population, les menaces la concernant se sont multipliées. Les conseillers fédéraux, les parlementaires, les magistrats et les employés de la

Confédération qui requièrent une protection particulière informent fedpol lorsqu'ils se sentent menacés. fedpol assure une gestion intégrale des menaces qui lui sont signalées par ces personnes protégées par le droit fédéral, les enregistre et les évalue. Le cas échéant, elle adapte le dispositif de sécurité prévu pour les personnes concernées.











**Précurseurs et armes** *De nombreux attentats ont marqué l'année 2015. Certains d'entre eux ont été commis à l'aide d'explosifs artisanaux, fabriqués avec des substances qui semblent anodines. L'utilisation de ces substances susceptibles d'être détournées pour fabriquer des explosifs sera désormais réglementée en Suisse.*

# Des explosifs aux mains des terroristes

**Oslo, 22 juillet 2011, 15h25 :**

une camionnette remplie d'explosifs artisanaux à base d'engrais explose dans le quartier gouvernemental de la capitale norvégienne. Cette explosion fait huit morts, de nombreux blessés et occasionne des dommages matériels importants. Pour son auteur, l'extrémiste Anders Breivik, cet attentat terroriste n'est en réalité qu'un moyen de diversion. Peu après, Breivik se rend sur l'île d'Utøya, située près d'Oslo, où des jeunes du parti social-démocratique tiennent leur camp d'été. Il ouvre le feu. Durant près de 90 minutes, il tue froidement 69 personnes, dont deux qui perdront la vie en fuyant.

**Paris, 13 novembre 2015, 21h20 :**

une explosion se produit devant le Stade de France. C'est le début de l'une des actions djihadistes les plus sanglantes d'Europe, marquée par une série d'atten-

tats-suicide. Durant cette nuit, des terroristes vont abattre des personnes assises à la terrasse de cafés ou simplement présentes à la salle de concert du Bataclan. 130 personnes sont tuées par balles ou sous l'impact d'explosions de ceintures explosives actionnées par les kamikazes.

Ces deux exemples comptent parmi les pires attentats terroristes commis à l'aide d'armes à feu et d'explosifs artisanaux. Dans son analyse des modes opératoires employés dans les attentats terroristes, Europol constate que l'utilisation d'armes combinée avec des ceintures chargées d'explosifs comme lors des attentats de Paris est un phénomène nouveau en Europe. La combinaison de ces deux modes opératoires est par conséquent susceptible de se reproduire.

Il est relativement aisé de fabriquer des explosifs si l'on possède le savoir-

faire nécessaire. Des produits en vente libre comme les décolorants pour cheveux, les dissolvants, les désinfectants et les engrais contiennent des substances chimiques qui, dans certaines concentrations, peuvent être employées pour fabriquer des explosifs. Les modes d'emploi peuvent facilement être trouvés sur Internet.

**La Suisse doit réglementer les précurseurs**

En réaction aux attentats d'Oslo, l'Union européenne (UE) a décidé en 2013 de réglementer la vente et l'utilisation des précurseurs. Une directive de l'UE à ce sujet est en vigueur dans les Etats membres depuis l'automne 2014. Elle définit quelles substances peuvent être vendues de manière illimitée, et dans quelle concentration. Elle précise également les substances auxquelles s'appliquent des obligations de diligence. Les Etats de l'UE sont libres

10 juin 2003, une valise suspecte impose l'évacuation de la gare de Cologne. Lors des attentats de Paris de 2015, les terroristes ont utilisé des explosifs de fabrication artisanale.

d'interdire l'accès à certaines substances, d'introduire un système d'autorisations ou de faire enregistrer les transactions impliquant certaines substances.

Plusieurs Etats de l'UE dont l'Autriche et le Royaume-Uni l'ont déjà mise en œuvre; d'autres prévoient de le faire. Si la Suisse ne se dote pas d'une réglementation, ces substances y resteront en libre accès laissant la possibilité aux criminels de s'y approvisionner sans difficultés et sans se faire remarquer. Le Conseil fédéral est conscient de ce risque et a chargé le DFJP de mettre sur pied un groupe d'experts placé sous la direction de fedpol. Ce groupe a entrepris la rédaction de son rapport en 2015, afin d'analyser les différentes variantes de réglementation.

#### **Impliquer l'économie dès le début**

Pour réglementer les précurseurs, la Suisse a le choix entre plusieurs variantes. Elle peut soit interdire complètement certaines substances, soit uniquement à partir d'une concentration déterminée. La mise en place d'un système d'autorisations obligerait les particuliers souhaitant acheter certaines substances à obtenir le feu vert d'une autorité. Un système

d'enregistrement impliquerait que le vendeur relève l'identité de l'acheteur. Quelles que soient les mesures choisies, elles ne permettront pas d'éviter complètement les abus, mais elles viseront toutes à compliquer la tâche des criminels.

Le rapport que le groupe d'experts est en train de rédiger constituera la base des recommandations établies à l'intention du Conseil fédéral et sur lesquelles ce dernier se fondera pour décider, fin 2016, des mesures législatives et organisationnelles à mettre en place. Les experts axent leur réflexion sur la sécurité, élément essentiel à leurs yeux. La solution qu'ils recommandent au Conseil fédéral doit cependant aussi répondre au principe de la proportionnalité. Car suivant le système de régulation choisi, il en résultera une charge de travail supplémentaire pour le commerce de détail, comme les pharmacies et les drogueries, les hypermarchés de bricolage mais aussi pour les autorités. Certaines branches se montrent critiques envers la régulation. C'est la raison pour laquelle le groupe d'experts a rapidement associé des représentants des milieux économiques potentiellement concernés à l'élaboration des variantes.

#### **Loi sur les armes : un meilleur échange de l'information**

Les Chambres fédérales ont révisé en 2015 la législation sur les armes à feu. Les changements ont permis, entre autres, d'améliorer l'échange d'informations entre les autorités.

Les armes acquises après le 12 décembre 2008 doivent être consignées dans les registres cantonaux. Le Conseil fédéral voulait introduire une obligation d'enregistrer a posteriori les armes achetées avant cette date mais cela a été refusé par le Conseil national et le Conseil des Etats durant les sessions de printemps et d'été 2015.

Les Chambres ont approuvé les mesures améliorant l'échange d'informations entre les autorités. Jusqu'alors, les registres cantonaux des armes devaient être consultés un à un. Les autorités habilitées peuvent désormais consulter, en effectuant une seule demande, l'ensemble des registres cantonaux des armes et la plate-forme d'information sur les armes ARMADA, gérée par fedpol.

Au niveau international, la Suisse soutient des mesures efficaces dans le but de lutter contre le terrorisme et participe activement aux discussions sur les éventuelles adaptations de la politique des armes de l'UE.





**FEDPOL MÈNE DES ENQUÊTES PÉNALES FÉDÉRALES CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ.**

fedpol dans son rôle de police judiciaire mène l'enquête pour le Ministère public de la Confédération (MPC) sur les affaires complexes liées à la grande criminalité et ayant des ramifications à l'étranger. Lorsque le soupçon initial est suffisant (voir en p. 10), le MPC ouvre une instruction. Les enquêtes portent principalement sur la criminalité économique dont les affaires de blanchiment d'argent et de corruption, sur les actes visant directement l'Etat, comme le terrorisme ou les actes d'espionnage, et sur les organisations criminelles de type mafieux.

**FEDPOL PILOTE LA COOPÉRATION POLICIÈRE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER.**

Aujourd'hui, la lutte contre la criminalité s'inscrit souvent dans un contexte international – les criminels faisant fi des frontières nationales. La police doit coopérer étroitement au niveau international et fedpol est le point d'entrée principal de la Suisse pour les polices du monde entier. Chaque jour, des centaines de communications arrivent en Suisse ou partent vers l'étranger – informations que fedpol trie, vérifie et transmet.

**La coopération policière internationale repose sur trois piliers:**

**La coopération bilatérale:**

La Suisse a conclu de nombreux accords bilatéraux, comme les accords de police qui permettent de convenir d'une collaboration précise avec un partenaire choisi. C'est le cas par exemple avec la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein.

fedpol peut aussi se reposer sur les attachés de police envoyés dans des pays clés qui peuvent s'appuyer sur un réseau de relations local et digne de confiance, fournir une assistance sur place et assurer un échange d'informations rapide et sûr avec leurs partenaires suisses.

# fedpol au cœur de l'action policière suisse

**Portrait de fedpol** *Si en Suisse la sécurité est avant tout une compétence cantonale, aujourd'hui, dans un monde globalisé, la criminalité ne connaît pas de frontières. Les affaires se complexifient, dépassent les frontières cantonales et ont un lien avec l'étranger.*

*Dans ce contexte, la police fédérale joue un rôle central. Coordination, analyse, enquêtes sur les affaires complexes de grande criminalité, mise à disposition d'infrastructures – fedpol est au cœur de l'action policière suisse et véritable trait d'union avec l'étranger. Portrait.*

**La stratégie en matière pénale**

**2015 – 2019 se concentre sur quatre grands axes thématiques:**

**Crime organisé (de type mafieux ou autres)**

Les organisations criminelles de type mafieux ou autres motivées par des intérêts pécuniaires représentent une menace considérable pour la Suisse. Les infractions au patrimoine commises à l'étranger signalées en lien avec des groupes criminels font partie des cinq principaux risques de blanchiment d'argent menaçant la Suisse (voir en p. 20 et ss).

**Terrorisme**

La stratégie de lutte contre le terrorisme fixée par le Conseil fédéral en 2015 poursuit des objectifs clairs: empêcher les attentats en Suisse, ne pas exporter de terrorisme et tout mettre en œuvre pour que la Suisse ne

Enfin, les centres de coopération policière et douanière (CCPD) à Genève-Cointrin et Chiasso facilitent la coopération transfrontalière dans le domaine policier et douanier avec la France et l'Italie.

### La coopération policière européenne

fedpol collabore étroitement avec ses partenaires européens. Grâce à Schengen, fedpol peut s'appuyer sur le Système d'information Schengen (SIS) pour son travail de recherches (voir en p. 31). La Suisse fait également partie d'Europol en tant que pays tiers. fedpol compte trois agents de liaison sur place et participe à de nombreux groupes de travail, notamment sur la lutte anti-terroriste, la cybercriminalité ou la traite des migrants.

La coopération policière transfrontalière en Europe est renforcée depuis quelques années par des échanges qui facilitent en particulier la comparaison de profils ADN, d'empreintes digitales ainsi que de données relatives aux véhicules et à leurs détenteurs. Cette coopération qu'on appelle «Prüm» facilite grandement le travail de police dans la mesure où elle permet aux autorités de poursuite pénale d'importants gains de temps et d'efficacité dans le processus d'identification d'auteurs présumés d'infractions ou de traces suspectes. Cette plus-value bénéficierait principalement aux polices cantonales. Or la Suisse ne fait pas encore partie du programme Prüm.

C'est pourquoi fedpol a reçu le mandat du Conseil fédéral de négocier sa participation au programme Prüm. L'UE n'a pas encore donné de mandat de négociation, mais devrait le faire prochainement.

### La coopération policière mondiale

Au niveau mondial, fedpol coopère essentiellement avec Interpol et l'ONU. fedpol a ainsi accès aux banques de données d'Interpol qui portent principalement sur la recherche de personnes ou d'objets.

serve pas de base arrière pour la logistique ou l'infrastructure terroriste, fedpol mène de nombreuses enquêtes pour le MPC (voir en p. 22). Elle est aussi attentive au risque lié au financement du terrorisme (voir en p. 16). fedpol dirige la task-force de lutte anti-terroriste TETRA et assume un rôle de coordination au niveau national. fedpol contribue à la planification des dispositions à prendre dans le cas où un attentat serait commis en Suisse. Elle fournit en outre des ressources destinées à maîtriser les situations de crise terroriste, les enlèvements et les prises d'otages de ressortissants suisses à l'étranger.

### Cybercriminalité

fedpol est le point de contact central pour les personnes souhaitant signaler des contenus illicites sur Internet ou d'autres infractions liées aux nouvelles technologies. Après un premier examen et une sauvegarde des données, fedpol transmet les informations reçues aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger. Alors qu'il y a quelques années à peine, les annonces reçues portaient presque exclusivement sur la pédocriminalité, de plus en plus d'infractions liées à la criminalité économique sont aujourd'hui signalées. fedpol décrit les phénomènes de cybercriminalité et rédige des rapports de situation et des vues d'ensemble des cas (voir en p. 32).

### Trafic organisé et traite d'êtres humains

Dans le contexte géopolitique actuel, il faut s'attendre à une recrudescence des activités criminelles en lien avec le trafic des êtres humains. fedpol coordonne et soutient la poursuite pénale dans les cantons contre le trafic organisé et la traite d'êtres humains. Elle met en œuvre des mesures de sensibilisation et coordonne la formation de spécialistes, conjointement avec l'Institut suisse de police.

# 3

## FEDPOL DÉVELOPPE ET ASSURE LE FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES POLICIÈRES SUISSES ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES.

L'échange d'informations et les instruments d'identification sont les points capitaux de la lutte contre la criminalité. Pour cela, la police dispose de multiples canaux que fedpol développe et met à disposition, comme par exemple le système national d'échange d'informations RIPOL (Recherches informatisées de police) ou le système automatique d'identification des empreintes digitales (voir en p. 28). Ce sont ainsi près d'une cinquantaine de produits informatiques gérés par fedpol pour un budget annuel de 49 millions de francs, soit environ 20 % du budget de fedpol. Parmi les nombreuses applications utilisées par la police, il y en a une qui est bien utile aux citoyens et aux citoyennes suisses, c'est celle qui permet la saisie des données nécessaires à la production du passeport et de la carte d'identité suisse. En 2015, 760 515 passeports et 1039 399 cartes d'identité ont été produits en utilisant les informations provenant de cette application.

# 4

## FEDPOL PROTÈGE LES PERSONNES ET LES INFRASTRUCTURES DE LA COMPÉTENCE DE LA CONFÉDÉRATION

fedpol définit les mesures de protection à déployer pour assurer la sécurité des personnes nécessitant une protection au niveau fédéral (par exemple les conseillers fédéraux) et en vertu du droit international public (comme un ministre étranger en visite en Suisse). Si fedpol établit les analyses des risques et les mesures à prendre, ce sont les polices cantonales qui sont chargées de la mise en œuvre. fedpol est également responsable des mesures de protection particulières mises en place dans les avions suisses et dans certaines escales à l'étranger – selon une analyse de risques continue. Enfin, fedpol assure la sécurité des bâtiments de la Confédération et des représentations diplomatiques étrangères en Suisse.



fedpol, c'est 326 femmes, 600 hommes, 250 millions de budget et un bureau parent-enfant.



**Répartition linguistique**

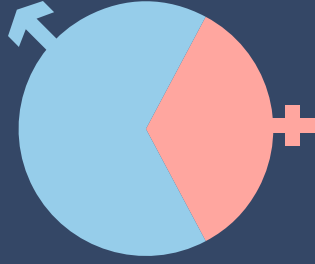
72,1% allemand  
19,2% français  
8,3% italien

fedpol travaille dans un contexte en constante évolution, avec une criminalité qui évolue et des événements imprévus qui peuvent survenir à tout moment. Pour pouvoir faire face à ce contexte en mouvement, il est important de fixer des priorités claires et d'avoir une gestion des ressources flexible et dynamique, avec des processus efficaces qui permettent d'aboutir à des résultats tangibles. C'est pourquoi, sous l'impulsion de la directrice, fedpol a lancé plusieurs projets en 2015 allant dans ce sens – comme la réorganisation de la Police judiciaire fédérale (PJF) ou un projet portant sur l'évolution professionnelle du personnel de fedpol. Dans ce projet, fedpol réfléchit à trouver des solutions pour permettre une évolution de carrière sans devoir pour autant monter dans la

hiérarchie, par exemple en valorisant mieux les compétences professionnelles. Ce projet devrait aussi permettre aux collaborateurs et collaboratrices de fedpol de rester attractifs sur le marché du travail tout au long de leur carrière.

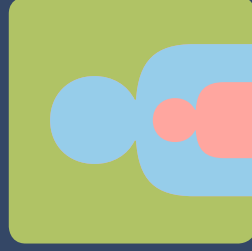
Autre exemple, un projet intitulé « Improve fedpol » a fait une auto-évaluation interne pour déterminer les forces et faiblesses de fedpol et instaurer une culture d'amélioration continue. Il en a résulté tout un catalogue de mesures d'amélioration qui ont été validées par la Direction et qui sont en train d'être mises en œuvre, comme le renforcement de la communication interne et externe. fedpol veut rester un employeur moderne et attractif et c'est pourquoi la Direction a mis sur pied toute une série de

mesures visant à faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, comme la facilitation du télétravail là où c'est possible, la promotion du temps partiel ou du jobsharing – pour des fonctions dirigeantes également, ainsi que la promotion active des femmes à des postes clés. Afin de soutenir les jeunes talents, un programme de mentorat est également proposé. Symbole de cette politique volontaire, le bureau parent-enfant dépanne les parents qui doivent venir en urgence au bureau de manière exceptionnelle en leur permettant de prendre avec eux leurs enfants qui y trouveront un environnement approprié à leurs besoins.

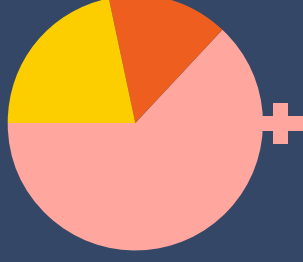


**Répartition hommes / femmes:**

34,3% de femmes et  
65,7% d'hommes

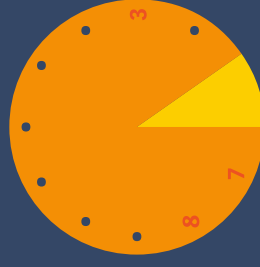


**Un bureau parent / enfant**



**Nombre de femmes en position de cadre:**

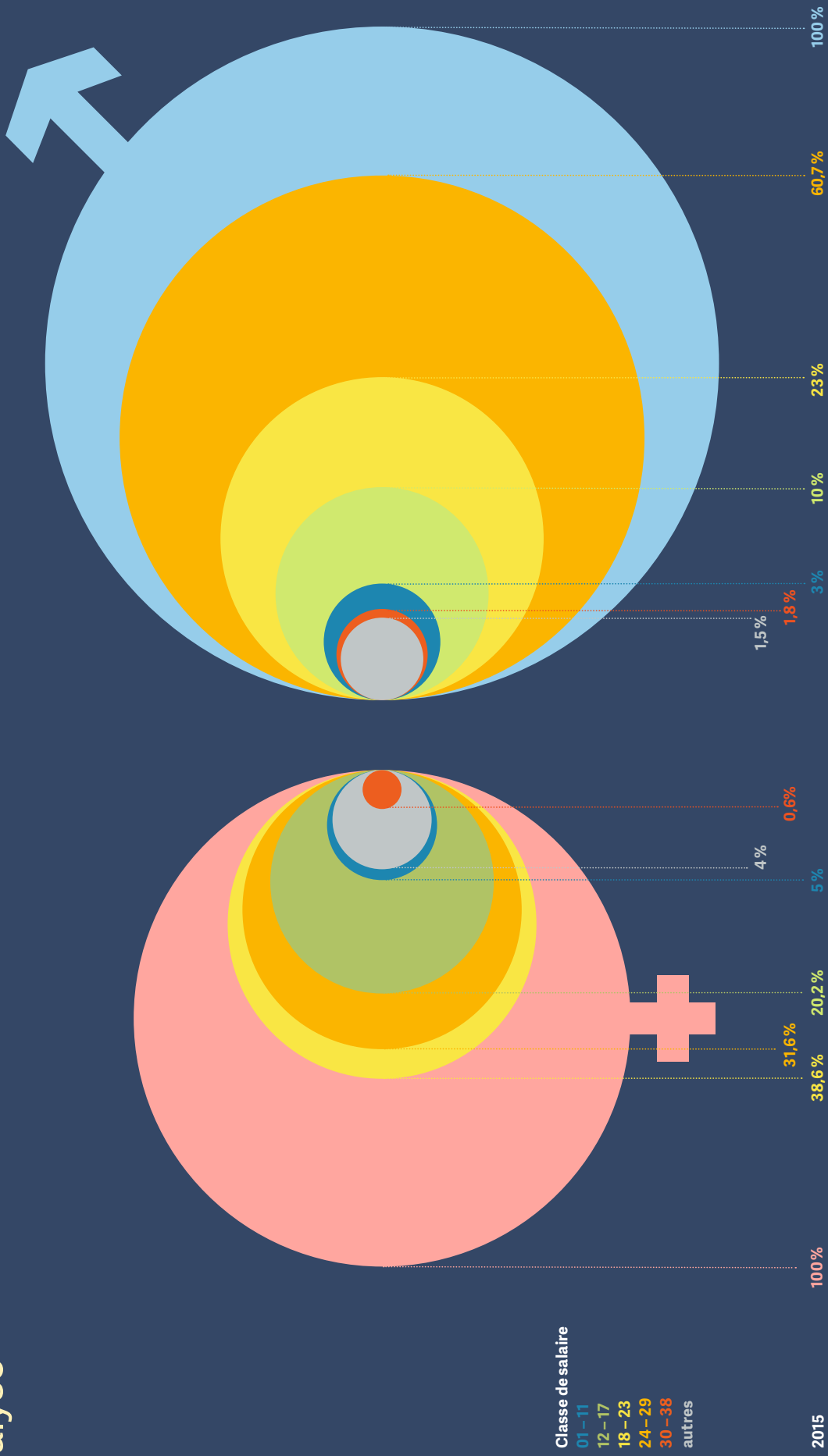
Classe de salaire 24 – 29: 21,7 %  
Classe de salaire 30 – 38: 15,4 %



**Nombre de collaborateurs 926  
dont 837 équivalents temps plein**

# Classe de salaire

## Analyse



Femmes 326  
Hommes 600

**Concept**

fedpol

**Rédaction**

fedpol

**Conception graphique**

2. stock süd netthoevel & gaberthüel, Bienne

**Illustrations**

Aurel Märki, Berne

**Photos**

S. 4: Keystone/Luz Photo/Simone Percolari

Keystone/AP/Luz Photo/Alessandra Tarantino

Fotolia/aalutcenko

Keystone/AP/Image-Broker/Jochen Tack

P. 6/7: Keystone/Agence Vue/JR

P. 8/9: Keystone/TI-Press/Samuel Golay

P. 12/13: Gaëtan Bally

P. 22: Keystone/EPA/Simela Pantzartzi

P. 26: Keystone/AP/Alessandra Tarantino

P. 38: Keystone/Peter Schneider

P. 41: Keystone/EPA AP/Roland Schlager

P. 42/43: Keystone/Thomas Hodel

P. 46: Keystone/AP/Jens Hartmann

**Police de caractères**

Adelle (Veronika Burian/José Scaglione)

**Impression**

Vogt-Schild Druck AG, Derendingen

**Papier**

Fischer Papier: Lessebo 1.3 Rough White (100gm<sup>2</sup>/300 gm<sup>2</sup>)

**Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales

CH-3003 Berne

[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° d'art 403.500 f (850 ex.)

**Copyright**

fedpol 2015

**Informations complémentaires**

[www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch)





